



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général	
Discours de M. Azeredo da Silveira (Brésil)	57
Discours de M. Jamieson (Canada)	61
Discours de M. Conzslvi (Venezuela)	66
Discours de M. Oreja Aguirre (Espagne)	70

Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Le débat général commence ce matin. Avant de donner la parole au premier orateur inscrit, je prie les délégations de se rappeler les décisions prises par l'Assemblée générale à sa 5^e séance plénière, le 23 septembre 1977, concernant le débat général, eu égard en particulier à la liste des orateurs, aux félicitations exprimées après un discours et à l'exercice du droit de réponse.

2. Pour faciliter l'organisation des travaux, l'Assemblée a également décidé de clore mercredi 28 septembre, à 18 heures, la liste des orateurs qui veulent participer au débat général. Ils devront donc se faire inscrire avant cette date limite.

3. **M. AZEREDO DA SILVEIRA (Brésil)**¹ : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de dire à quel point la délégation brésilienne est heureuse de vous voir présider cette session de l'Assemblée générale. Nous vous félicitons d'avoir été élu à l'unanimité à ces hautes fonctions.

4. Ma délégation tient également à féliciter M. Hamilton Shirley Amerasinghe de la façon dont il a dirigé les travaux de la trente et unième session.

5. Le Brésil appuie et défend le principe de l'universalité de l'Organisation dont chaque année la réalisation se rapproche. C'est donc toujours un plaisir de saluer l'admission aux Nations Unies de nouveaux Etats Membres, comme c'est le cas actuellement pour le Viet Nam et Djibouti. Nous espérons que les autres peuples qui attendent encore l'indépendance viendront bientôt se joindre à nous pour promouvoir la paix et la sécurité internationales.

6. Les Nations Unies reflètent une conception des relations internationales fondées sur le respect mutuel et la

coopération entre Etats. Bien que certains Articles de la Charte tiennent compte des réalités de la puissance, il est indéniable que le principe de l'égalité entre Etats est l'un des piliers fondamentaux de la Charte. La coopération qui est recherchée est la coopération horizontale entre Etats souverains, dans laquelle il n'y a pas de place pour l'hégémonie ou la subordination. La Charte des Nations Unies, en tant qu'instrument suprême du droit international contemporain, incite tous les Etats ici représentés à coopérer et à harmoniser leurs intérêts conformément à certains principes déterminés définis dans les buts et principes. Naturellement, une telle coopération suppose la recherche d'un point de convergence qui soit profitable à tous les pays. Pour le Brésil, la coopération est un geste spontané qui ressort de la nature oecuménique de son peuple. Le Brésil pratique et comprend la coopération en tant que respect des identités nationales et du droit souverain des Etats de rechercher les moyens les plus appropriés d'atteindre les objectifs du bien-être et du progrès de leurs peuples. Cela présuppose donc le respect du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats qui, plus qu'un principe général des Nations Unies, est une obligation juridique contractée par tous les Etats Membres lorsqu'ils ont signé et ratifié la Charte.

7. Il existe encore des facteurs qui contribuent à la négation du premier des buts de l'Organisation, à savoir la sauvegarde de la paix et le non-recours à la force dans la solution de différends internationaux. Cela a lieu parce que, parmi les domaines d'action des Nations Unies, celui du désarmement est peut-être celui où les résultats positifs ont été les moins nombreux et où le renforcement de la paix et de la sécurité internationales est le plus en danger.

8. Malgré cela, le Brésil continue à considérer le désarmement comme l'un des buts principaux de notre temps. De nouveaux efforts internationaux redoublés dans cette direction doivent être déployés, car les maigres résultats obtenus jusqu'à maintenant sont loin de répondre aux aspirations de la communauté internationale. La première de ces nécessités, on ne le répétera jamais assez, est la survie même des êtres humains. Et c'est sous cet angle que les autres devraient être vues, telles que la création de véritables conditions de paix et de sécurité internationales au bénéfice de tous les peuples sans distinction, et qui puissent leur offrir la tranquillité et les avantages du progrès économique et technique.

9. Les Etats qui ont le plus de possibilités de mettre en danger notre vie sur la Terre ont également une responsabilité toute particulière pour faciliter l'entente progressive entre toutes les nations, en vue de créer un ordre politique et économique qui soit plus stable et plus juste. L'acceptation au niveau international de ces valeurs n'est pas une

¹ L'orateur s'est exprimé en portugais. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

simple question de convenance mais, dans le monde d'aujourd'hui, une condition de survie.

10. L'inefficacité des efforts multilatéraux dans le domaine du désarmement et le peu de résultats obtenus jusqu'à maintenant ne peuvent être qu'une cause de souci. L'interdiction des essais nucléaires dans les trois milieux, outre qu'elle est incomplète, a contribué bien peu — ou même n'a pas contribué du tout — aux buts du désarmement ou même au contrôle de la course aux armements. On escompte peu que les initiatives internationales actuellement en vigueur suffiront à garantir l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins exclusivement pacifiques. En ce qui concerne le fond des mers et des océans, les seuls progrès réalisés jusqu'à maintenant concernent l'interdiction de la mise en place d'armes nucléaires et de destruction massive sur le fond des mers, des océans et leur sous-sol. La Convention sur les armes bactériologiques² n'a été possible que parce que les pays qui ne disposent pas de ces armes dans leurs arsenaux ont fait de grandes concessions, à savoir, notamment, qu'ils ont renoncé à un mécanisme de vérification et de sauvegarde et accepté des négociations séparées pour une convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage de toutes les armes chimiques et sur leur destruction.

11. La course aux armements se poursuit. Les armes stratégiques continuent d'être perfectionnées et multipliées. L'introduction de nouvelles générations d'armements tactiques nucléaires semble s'accompagner de la généralisation d'une attitude tolérante à l'égard de leur utilisation possible. En suivant cette voie — et sans parler du fait que les nouvelles armes ont une énorme puissance de destruction — s'ouvre presque insensiblement une nouvelle possibilité d'escalade nucléaire. En particulier, des armes cruelles continuent d'être inventées. Cette évolution, de même que les dangereuses expériences qui l'accompagnent, peut mettre en danger les droits de tous les peuples et l'intégrité de la personne humaine, maintenant et dans l'avenir.

12. Nous ne devons pas oublier que c'est dans ce contexte — où les négociations entre Etats coexistent dans la poursuite inexorable de la course aux armements — que sont placés les efforts vers la non-prolifération des armes nucléaires, bien que ceux-ci ne soient pas le seul élément du problème. Il me semble inutile de répéter maintenant les critiques faites quant aux graves imperfections de ces efforts, comme cela est reflété dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [voir résolution 2373 (XXII)]. Ces critiques ont d'ailleurs été exprimées par les signataires mêmes de ce traité, lors de la Conférence d'examen qui a eu lieu en 1975³.

13. A cet égard, le Gouvernement brésilien a récemment eu l'occasion, dans un document officiel qui a été distribué au niveau international, d'exposer sa position sur l'ensemble des questions concernant l'utilisation de l'énergie nucléaire. Je pense qu'il convient de répéter ici l'essence même de notre pensée.

² Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction [voir résolution 2826 (XXVI)].

³ Première Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, tenue à Genève du 5 au 30 mai 1975.

14. Le Brésil est un pays pacifique. Le souci dominant de la nation brésilienne est un développement intégré, harmonieux, économique et social. Le Brésil s'oppose à toute prolifération d'armes nucléaires, qu'elle soit verticale ou horizontale, et est disposé à participer aux efforts internationaux visant à réduire et, en temps voulu, à éliminer les armes nucléaires, de même qu'à empêcher leur prolifération. Nous croyons que la véritable signification de la non-prolifération est d'interdire la diffusion des armes nucléaires et non pas la dissémination de la technique nucléaire. Avec les sauvegardes appropriées, l'accès à la technique pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire ne devrait pas être soumis à des restrictions discriminatoires.

15. La décision du Brésil de mettre en oeuvre un programme nucléaire important à des fins pacifiques se fondait sur une évaluation soignée des besoins énergétiques du pays et sur les possibilités de répondre à ces besoins. Le Brésil est convaincu que la coopération internationale, appuyée sur des sauvegardes appropriées, est le meilleur moyen d'assurer que les objectifs du développement de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques soient atteints, sans courir le risque d'une prolifération des armes nucléaires. Cette même ligne de conduite, d'ailleurs, a été élaborée par les Nations Unies elles-mêmes, pour l'AIEA, dont la longue expérience au cours des deux dernières décennies s'est avérée si utile. Cette ligne de conduite a été conçue précisément pour tenter d'accélérer et d'accroître la contribution de l'énergie nucléaire en vue de promouvoir la paix et favoriser la santé et le bien-être du monde entier, et également pour faire en sorte que cette coopération ne soit pas utilisée à des fins militaires.

16. Nous sommes certains que la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement sera une mesure positive dans les négociations multilatérales concernant les problèmes dans ce domaine. Ayant à l'esprit le travail préparatoire actuellement en cours, nous sommes certains qu'il sera possible de concentrer l'attention de l'Assemblée générale sur les questions les plus cruciales du désarmement : les négociations sur des mesures efficaces pour assurer le désarmement nucléaire.

17. Notre collectivité est appelée, chaque année, à se prononcer sur le Moyen-Orient, région où progrès et échecs se succèdent sur la voie de la paix. La position du Brésil à cet égard a déjà été répétée ici et en d'autres instances. Selon les principes qui guident notre nation, nous considérons que les éléments indispensables à une solution juste et durable sont le respect des droits de tous les Etats à l'existence, du droit de tous les peuples et de tous les pays de la région à l'autodétermination, ainsi que de leur droit à exercer leur souveraineté et à vivre en paix. Fidèles, en outre, au principe de la non-acquisition de territoires par la force, nous partageons le souci manifesté de manière générale en ce qui concerne des initiatives récentes qui vont à l'encontre des résolutions des Nations Unies et qui prétendent donner une sorte de légitimité *de facto* à des situations créées par la force. Ces initiatives rendront encore plus difficile l'établissement de la paix dans la région.

18. Etant donné l'oppression raciale et la persistance du colonialisme, l'Afrique australe est une autre région où de

graves tensions se généralisent et mettent en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Brésil a maintes fois répété son rejet du racisme et du colonialisme, de même qu'il a manifesté le souci croissant que lui cause cette situation qui est un défi à la conscience de l'humanité. C'est donc avec un intérêt tout particulier que nous avons participé aux grandes réunions qui ont eu lieu cette année à Maputo et à Lagos, à savoir, respectivement, la Conférence internationale pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie⁴ et la Conférence mondiale pour l'action contre l'*apartheid*⁵.

19. Les questions importantes qui affectent les peuples d'Afrique australe doivent être résolues sans plus attendre. La communauté internationale a le devoir moral et politique inéluctable de créer des conditions propres à accélérer la solution de ces problèmes internationaux. Malgré les nombreux obstacles que dressent sans cesse ceux qui, dans la région, tirent encore avantage de la situation actuelle, il faut persévérer dans la voie de la négociation. Les possibilités que donne la Charte des Nations Unies doivent, entre autres, être utilisées, afin qu'il soit parfaitement clair que la communauté internationale désire que ces négociations soient menées avec diligence.

20. La discrimination, la ségrégation et la haine raciale sont parmi les violations les plus graves des droits de l'homme. Les pratiques de l'*apartheid* méritent d'être condamnées tant sur le plan juridique que sur le plan moral, ainsi qu'à l'échelon politique, car en plus d'être une offense à la conscience morale et un défi aux droits de l'homme, elles constituent un facteur nuisible à la paix.

21. Je voudrais également, ne serait-ce que brièvement, parler de la région géographique à laquelle nous appartenons et aux aspirations de laquelle le Brésil s'identifie pleinement. C'est avec plaisir que j'évoque les relations constructives qui existent entre les pays d'Amérique latine et qui ont évolué sur la base d'une franche amitié et d'une coopération positive dans l'intérêt de tous.

22. La non-ingérence dans les affaires internes et externes des autres Etats et l'attachement aux moyens pacifiques et effectifs pour la solution de différends passagers, lesquels découlent très souvent du fait que nous avons des relations très étroites, représentent l'héritage inestimable des pays de cette région.

23. Dans le contexte interaméricain, c'est avec satisfaction que je mentionne un événement fort important pour les pays de cet hémisphère et pour la communauté internationale. Je veux parler de la signature le 7 septembre dernier des traités sur le canal de Panama. Il s'agit là d'un chapitre historique, où ont prévalu la recherche d'un terrain d'entente et un effort de coopération. Le Panama et les Etats-Unis d'Amérique ont su faire preuve de réalisme et d'opportunité en trouvant une solution mutuellement satisfaisante à une question si ancienne et si difficile. Les traités constituent un pas important dans le rétablissement de la justice et du respect que méritent tous les pays, qu'ils soient grands ou petits, qu'ils soient armés ou sans arme.

24. Comme je l'ai déjà dit, la coopération – à laquelle nous sommes engagés de par la Charte des Nations Unies – représente une condition fondamentale du respect de l'identité nationale et de la souveraineté des Etats. La Charte inscrit précisément la question des droits de l'homme dans le cadre de la coopération internationale, et c'est dans ce même cadre qu'elle fait de la promotion de ces droits l'une des tâches les plus importantes de notre organisation. L'examen de cette question au niveau multilatéral permettra de créer des conditions propices au plein exercice de ces droits qui, à notre avis, comprennent non seulement des aspects politiques et civils, mais également des questions sociales et économiques, telles que le droit à l'alimentation, à l'éducation, à la culture, au travail, ainsi que le droit de vivre à l'abri de la misère et de recevoir un soutien dans la vieillesse. Tous ces problèmes doivent être traités dans un cadre large et intégré.

25. Le souci qu'inspirent les droits de l'homme à la communauté internationale n'a rien de nouveau, et les efforts que déploient de nombreux Etats pour que ces droits soient respectés ne sont pas nouveaux non plus. Il serait utile de rappeler ici, ne serait-ce que brièvement, l'héritage conceptuel commun acquis au cours des ans dans l'examen de cette question au niveau international.

26. Le premier élément de cet héritage est la conviction que ce problème est de nature fondamentalement morale, fait essentiel qui ne semble pas toujours prévaloir lorsque cette question est examinée en cette enceinte ou ailleurs. Très souvent, le sujet est traité avec des intentions qui diffèrent du désir sincère de protéger les droits de l'homme.

27. Le deuxième élément de notre héritage commun est la conviction que la question des droits de l'homme a un caractère universel. Vouloir justifier le traitement discriminatoire en fonction de l'intérêt national revient à détruire les fondements mêmes de la défense des droits de l'homme.

28. Troisièmement, il ne serait pas réaliste de penser que ces questions sont, en pratique, distinctes de l'examen d'autres problèmes qui affligent la collectivité des nations. La création de conditions propices au respect généralisé des droits de l'homme dépendra d'une amélioration substantielle de la sécurité politique et économique au niveau international. Aussi longtemps que la course aux armements se poursuivra sans freins et aussi longtemps que l'on n'aura pas satisfait, dans le cadre des relations Nord-Sud, les aspirations justes des pays en développement, les conditions fondamentales pour permettre aux droits de l'homme, dans leur sens le plus étendu et le plus véritable, d'être effectivement respectés sur une échelle globale feront défaut. Le refus de faciliter l'établissement d'un ordre économique international plus juste et plus stable susceptible de répondre aux revendications de sécurité économique collective pour le développement est un facteur qui ne peut être ignoré ou méconnu, dans l'intérêt du respect des droits de l'homme.

29. Enfin, la solution des problèmes des droits de l'homme relève de la responsabilité de chaque pays. Dans un monde encore marqué, hélas, par des attitudes interventionnistes, voilées ou ouvertes, et par la déformation de certaines questions, nul pays, nul groupe de pays, ne peut se permettre de juger les autres pays lorsqu'il s'agit de

⁴ Tenue à Maputo du 16 au 21 mai 1977.

⁵ Tenue à Lagos du 22 au 26 août 1977.

questions aussi sérieuses et aussi étroitement liées à la vie nationale.

30. Tenant compte de cet héritage conceptuel, le Brésil vient de s'associer aux travaux de la Commission des droits de l'homme, et cette association lui permettra de contribuer plus efficacement, au niveau normatif international, à la promotion de ces droits. Les mécanismes et procédures dont les Nations Unies disposent déjà pour l'examen des problèmes des droits de l'homme nous semblent suffire pour que les travaux puissent se dérouler au rythme exigé par la complexité du sujet pour qu'aucun élément, aucune circonstance ne soit laissé de côté.

31. La coopération internationale ne peut ni ne doit être un instrument auquel on a recours pour des raisons de commodité provisoire. Elle ne doit pas non plus constituer le dernier recours, le dernier appel à l'aide en cas de crise aiguë. Elle doit être un effort continu, constructif et créateur. Une évaluation objective des relations économiques internationales montre que cet effort est tout à fait indispensable.

32. Les initiatives et les projets se succèdent sans qu'on parvienne, comme on le souhaite, au moindre changement dans les dures réalités auxquelles sont confrontés les pays en développement. Près de 20 ans après le lancement de la première Décennie des Nations Unies pour le développement, près de 15 ans après la convocation de la première session de la CNUCED, et plus d'une génération après la création du Conseil économique et social, époque à laquelle les problèmes cruciaux des relations économiques mondiales ont été discutés, les pays en développement doivent affronter de durs obstacles et se heurter à des structures et à des mécanismes qui ne satisfont plus les revendications du monde actuel.

33. Le Brésil a été l'un des premiers pays à comprendre la menace que faisaient nécessairement peser les inégalités économiques sur la sécurité internationale. Nous pouvions voir dans les structures internationales telles qu'elles étaient à l'époque et comme elles le sont toujours aujourd'hui, une grave restriction au processus de développement. En 1974, la proposition brésilienne sur la sécurité économique et collective pour le développement est partie de cette constatation pour montrer que la justice sociale et le progrès économique sont essentiels au système de garanties entre Etats et, par conséquent, indissociables de l'objectif de la paix et de la sécurité⁶.

34. On ne saurait dire que les résultats obtenus par la Conférence sur la coopération économique internationale, après 18 mois de travail, soient très encourageants. Nous espérons que cette conférence, même si elle ne pouvait résoudre les problèmes immédiats, pourrait faire naître un nouvel esprit qui présiderait à l'examen des questions délicates et controversées quand celles-ci feraient l'objet de négociations dans les instances appropriées. Ce n'est pas ce qui s'est passé, comme l'a montré la stérilité des négociations de Paris. Je n'ai pas l'intention d'entamer ici l'examen à fond des négociations de la conférence, mais je rappelle que des espoirs déçus et des manifestations non

contraignantes de bonne volonté ne sauraient remplacer une action effective.

35. Comme si le poids des structures figées et des immenses obstacles posés par l'histoire sur la voie des pays qui sont entrés plus tardivement dans le processus d'industrialisation n'était pas suffisant, il est un autre aspect du paysage actuel des relations économiques internationales qui nous inquiète particulièrement et que je me dois de souligner : la réapparition du protectionnisme dans certains pays développés. Dans l'intérêt des pays en développement comme des nations industrialisées, il est plus nécessaire que jamais de surmonter ces nouvelles difficultés de la coopération internationale. Le Brésil espère que les pays développés décourageront les attitudes discriminatoires et s'engageront à accorder un traitement équitable aux exportations en provenance des pays en développement.

36. Ce n'est pas parce que nous reconnaissons que des difficultés existent et que les progrès accomplis sont très minces que nous sommes découragés dans la recherche de nouvelles voies. Les pays en développement doivent avant tout faire eux-mêmes des efforts et utiliser le poids croissant de leurs économies et de leur solidarité, mises à l'épreuve dans de très dures circonstances, pour continuer d'agir de façon pragmatique, avec force, même en se conformant à la règle actuelle du jeu, pour surmonter les difficultés et les obstacles qui les attendent.

37. Mais cela ne doit pas nous faire perdre de vue l'impérieuse nécessité de poursuivre notre travail, tant sur le plan opérationnel que sur le plan normatif, pour obtenir des modifications de structures dans ces règles fondamentalement injustes.

38. C'est donc avec une confiance tempérée de réalisme que nous reconnaissons l'utilité de deux nouvelles conférences importantes qui vont être convoquées sous les auspices des Nations Unies : la conférence sur la coopération technique entre pays en développement et la conférence sur la science et la technique au service du développement. Je crois qu'il est peu de domaines qui promettent autant de résultats positifs pour la communauté internationale.

39. Nous avons vu, au sein des Nations Unies, croître la capacité des pays à exprimer leurs aspirations nationales et à influencer le processus de prise de décision dont les conséquences affectent tout un chacun. Nous voulons voir cette réalité se consolider et se renforcer. Nous voulons voir l'abolition complète du fossé qui empêche encore de nombreux Etats de participer à l'examen, sur le plan international, de questions qui affectent leurs intérêts. C'est là une tâche urgente, car le développement technique accéléré de certains Etats peut engendrer un nouvel élément propre à encourager la survie de formes dépassées des relations internationales.

40. Si l'on veut que les Nations Unies s'acquittent pleinement de cette belle tâche, il sera nécessaire d'encourager la participation équitable de tous les Etats au processus politique, donnant ainsi une nouvelle force au système international et un nouvel élan aux efforts tendant vers la paix, la sécurité et le développement. Le Brésil a confiance dans le monde de demain.

⁶ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, cinquante-septième session, 1901^e séance, par. 18 à 26.*

41. M. JAMIESON (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je suis heureux d'être l'un des premiers orateurs à pouvoir vous féliciter de votre élection. Ma délégation la considère comme un tribut rendu à la fois à vos qualités personnelles et au rôle important de votre pays au sein des Nations Unies. En acceptant de présider non seulement nos délibérations annuelles de cet automne, mais aussi l'importante session extraordinaire de l'an prochain sur le désarmement, vous avez endossé une lourde responsabilité. Je sais que vous vous en acquitterez avec distinction.

42. Cette année, l'Assemblée générale accueille deux nouveaux Membres, la République de Djibouti et la République socialiste du Viet Nam. En sa qualité de membre du Conseil de sécurité, le Canada a eu le plaisir de recommander l'admission de ces deux pays et nous nous réjouissons à la pensée de travailler en collaboration avec eux au sein de cette organisation.

43. Comme de nombreux autres représentants qui participeront à ce débat, j'ai reçu une multitude de conseils sur ce que je devrais dire pour contribuer à résoudre les nombreux problèmes auxquels nous devons faire face. Ce fut une expérience désolante.

44. Je suis arrivé avec regret à la conclusion que je pourrais relire, mot pour mot, mon discours de l'an dernier et que personne ne s'en apercevrait et ne s'en préoccuperait. La triste vérité est que toutes les questions sérieuses que d'autres et moi-même avons soulevées l'an dernier demeurent sans réponse et sans solution et que certaines d'entre elles représentent pour la paix et la sécurité une menace plus grande encore qu'il y a 12 mois. L'année dernière n'a pas été féconde pour les Nations Unies.

45. Il ne faut donc pas s'étonner que, désabusés et cyniques devant notre incapacité à trouver les réponses promises aux questions de vie ou de mort, dans bien des cas, nos propres concitoyens, et des millions de gens de par le monde, ne se préoccupent plus de nos délibérations.

46. C'est avec regret que je porte un tel jugement. Aucun pays n'a appuyé avec plus de constance que le Canada les principes des Nations Unies. Nous n'avons pas à rougir de notre activité dans cette enceinte, ni de l'attitude du peuple canadien. Le Canada a accepté des responsabilités au chapitre du maintien de la paix, joué un rôle de premier plan à l'occasion du dialogue Nord-Sud, et prêté un juste concours à toutes les initiatives des Nations Unies. Le Canada et les Canadiens ont mérité le droit d'être entendus et, à leur avis, le travail des Nations Unies n'est pas satisfaisant.

47. Le Canada, Bien sûr, ne renie pas toute responsabilité devant ces résultats lamentables. Il nous arrive, à nous aussi, d'inverser les priorités et de ne pas être suffisamment conscients de l'urgence de juguler les dangers, anciens et nouveaux, qui menacent l'ordre et la sécurité dans le monde. Mon but n'est pas de rejeter purement et simplement le blâme sur autrui pour le plaisir douteux de donner libre cours à mes propres frustrations. Je dis cela sachant bien que beaucoup d'entre vous partagent mon opinion. Ce n'est pas notre engagement qui fléchit; aucun homme sensé n'exposerait volontairement le monde à de plus grandes

effusions de sang ni aux risques d'un holocauste planétaire. Tous, nous désirons la paix et l'ordre dans les affaires internationales.

48. Cependant, nous sommes empêtrés dans les méandres de l'histoire, de la peur, de la méfiance et d'antagonismes ancrés. Le plus souvent, l'intérêt particulier l'emporte sur nos efforts pour définir et favoriser des objectifs plus vastes et plus généreux. Je sais bien que bon nombre, ici et ailleurs, sont d'avis que telle est la réalité des affaires internationales — "le monde réel" — comme ils l'appellent. D'après eux, les imperfections flagrantes sont normales et inévitables, compte tenu de celles de la nature humaine, et nous devons nous résigner à contenir, sans plus, les manifestations les plus virulentes et les plus dangereuses de l'avidité et de l'irrationalité de l'homme et accepter que le destin du monde soit d'aller de crise en crise. Un scepticisme de bon aloi est justifiable, j'en conviens; mais aux Nations Unies, ce scepticisme débouche très souvent sur la résignation et sur une sorte de cynisme professionnel selon lequel toutes les initiatives ne sont que des preuves d'une naïveté idéaliste sans lendemain.

49. Permettez-moi de vous assurer que je ne suis pas naïf; mais je ne puis accepter, le Canada non plus, que cette organisation et ses Etats Membres soient impuissants à éliminer à la source les causes de ces tensions considérables qui nous forcent tous à vivre dans l'attente d'un désastre imminent.

50. Beaucoup d'entre nous semblent également croire que, si n'importe quel pays peut provoquer l'étincelle qui met le feu, seules les superpuissances ont les moyens de l'alimenter ou de l'éteindre. Il est bien entendu que les grandes nations nanties ont un rôle majeur à jouer et que leurs initiatives ne devraient pas être automatiquement accueillies par la méfiance. Mais quand des petits pays ne font rien ou adhèrent aveuglément à un bloc ou à un autre, ils se soustraient à leurs responsabilités et tourment en ridicule l'Organisation des Nations Unies et la chance qu'elle leur offre de participer à un débat ouvert, libre et raisonnable.

51. Quelque impressionnante que soit l'issue des décisions et des mesures prises au niveau des superpuissances, nous ne devons jamais oublier que ce ne sont pas elles qui ont embrasé tous les points chauds de la Terre. Bon nombre de petits pays ont montré qu'ils étaient parfaitement capables, à eux seuls, de nous causer des problèmes à tous. De telles actions sont d'ailleurs d'autant plus répréhensibles lorsqu'elles risquent d'alimenter ou même favorisent l'accroissement des tensions entre l'Est et l'Ouest.

52. Si nous voulons faire des progrès dans cette enceinte, il faut mettre un terme aux débats stériles des récentes années, dont l'issue est toujours connue d'avance. Si les débats aux Nations Unies ne retrouvent pas leur vitalité, alors, de plus en plus, les décisions importantes pour la destinée du genre humain seront prises ailleurs, et cette organisation et la plupart de ses institutions sombreront dans la médiocrité, puis dans un oubli que personne, alors, ne regrettera.

53. Si vous êtes tentés de taxer mon jugement de trop sévère et mes prévisions de trop pessimistes, rappelez-vous objectivement la réaction de bon nombre de nos commet-

tants face aux délibérations et aux résolutions de l'ONU. Dans mon pays et partout dans le monde, la réaction a été négative.

54. Je vous accorde que ces critiques sont souvent fondées sur des préjugés ou sur l'ignorance. Mais par ailleurs nous savons que beaucoup peut et devrait être fait pour accroître l'efficacité des Nations Unies. Voici quelques suggestions et exemples de moyens d'y arriver.

55. La présente session sera saisie de deux grandes questions : celle du Moyen-Orient et celle de l'Afrique australe. L'an dernier, nous avons adopté 20 résolutions sur le Moyen-Orient et pas moins de 34 sur l'Afrique australe. Qu'est-ce qui a été accompli pendant tout ce temps, après tous ces efforts, sans parler de toutes les dépenses ? Très peu, assurément, car bon nombre de ces résolutions exprimaient tout simplement des jugements de valeur sans proposer aucune mesure pratique. En outre, tout le monde savait qu'elles n'avaient aucune chance – ou si peu – d'être appliquées. Pourtant, cette machine immense et de plus en plus coûteuse qu'est l'ONU a adopté non seulement les quelque 50 résolutions que je viens de mentionner, mais près de 200 autres, beaucoup du même genre, et donc prédestinées à subir le même sort. D'ailleurs, je soupçonne que déjà la poussière s'amoncelle sur le recueil de 400 pages qui contient ces résolutions, la plupart faisant écho, presque mot pour mot, aux délibérations des années précédentes.

56. Il n'y a pas lieu d'être surpris de l'indifférence avec laquelle les media et le public accueillent leur publication. Paradoxalement, en adoptant davantage de résolutions, nous avons entraîné une diminution au lieu d'un regain d'intérêt. Il ne sera pas facile de changer nos habitudes collectives, mais en adoptant un grand nombre de résolutions, nous devrions nous rendre compte que nous nous éloignons de notre but. Nous devrions examiner de près l'ordre du jour afin de résister à la tentation d'y réinscrire automatiquement d'anciens points ou d'en ajouter de nouveaux moins importants. Nous devrions grouper les sujets de discussion de façon que des débats analogues n'aient pas eu lieu au sein de comités différents. Nous devrions également éviter la prolifération de résolutions dans lesquelles les membres font état de leurs aspirations ou de leurs objectifs sans proposer des mesures concrètes pour les réaliser. Quelques résolutions courtes, concises et pratiques auront davantage d'effet que la multitude de résolutions répétitives et inefficaces étudiées chaque année.

57. En tant que membre du Conseil de sécurité, une fois au cours de chaque décennie depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, le Canada a accumulé une somme d'expérience non négligeable, mais il a également eu la chance d'examiner les activités du Conseil d'un oeil nouveau à chaque renouvellement de son mandat. Jusqu'à présent, cette année, le Conseil a débattu plusieurs questions importantes de façon sobre et sensée. Aucun d'entre nous n'oserait toutefois prétendre que le Conseil a fait beaucoup pour renforcer sa position de premier responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales au sein de la structure des Nations Unies. Le Secrétaire général nous a d'ailleurs avertis à juste titre qu'il viendrait peut-être un temps "où nous aurons désespérément besoin du Conseil et où il se révélera trop faible . . . pour s'acquitter de ses responsabilités" [A/32/1, sect. II].

58. Le problème est imputable non à une faiblesse de la structure ou des pouvoirs du Conseil, mais plutôt à un manque de motivation. Afin de lui donner un plus grand sens de finalité, la Charte prévoit des réunions périodiques, auxquelles les membres pourraient être représentés par un membre de leur gouvernement ou un autre représentant spécialement désigné. On remarquera que le Conseil a tenu sa première réunion du genre à l'occasion des fêtes du vingt-cinquième anniversaire. L'Assemblée générale a bien loué l'intention du Conseil d'organiser d'autres réunions de même nature, mais rien n'a été fait.

59. Je propose que le Conseil de sécurité convoque régulièrement des réunions au niveau ministériel. Le choc des idées de 15 ministres pourrait lui insuffler un regain de vie et une nouvelle volonté politique. Au lieu de s'en tenir à un ordre du jour rigide, les participants pourraient discuter librement des grandes questions relatives à la paix et à la sécurité internationales à partir peut-être d'un rapport spécial du Secrétaire général. Convoquées une ou deux fois l'an plutôt qu'une fois tous les 25 ans, ces réunions devraient se tenir dans une atmosphère détendue permettant aux ministres, qui ne seraient pas flanqués d'une armée de conseillers, d'échanger leurs vues de façon spontanée. D'ailleurs, la première rencontre pourrait fort bien être consacrée à la recherche de moyens susceptibles de rendre plus pertinents les travaux du Conseil sur les grandes questions de la paix et de la sécurité.

60. Lorsque je me suis adressé à l'Assemblée l'an dernier⁷, j'ai suggéré que l'on confie un rôle plus important au Conseil économique et social. Lors de ses sessions du printemps et de l'été, le Conseil a étudié un nombre effarant de questions. Son bilan est pourtant moins brillant dans ce qui devrait être sa tâche principale, à savoir d'établir des priorités et de coordonner les travaux de cette famille d'organisations dans les domaines économique, social, culturel, de l'éducation et de la santé et dans des domaines connexes. Ma délégation est d'avis que le Conseil devrait tenir des sessions plus fréquentes et plus courtes. Chacune d'entre elles pourrait lui permettre d'approfondir un groupe de sujets et, ainsi, d'épuiser entièrement son ordre du jour en deux ans. De temps à autre, le Conseil devrait également convoquer des réunions au niveau ministériel afin de passer en revue les grandes questions économiques ou sociales, lorsque des considérations politiques justifient ce genre de participation. Je souhaite l'apparition, au sein de tous les organes des Nations Unies, de nouvelles pratiques officielles de consultation et de négociation qui, par l'entremise de groupes de contact, contribueraient à faire de l'ONU une véritable enceinte de négociation.

61. Nous devrions également oeuvrer à l'amélioration de l'efficacité des institutions spécialisées. Beaucoup d'entre elles jouissent d'ailleurs d'une très bonne réputation. Mais notre manière de contrôler l'ensemble du système n'est pas satisfaisante. Nous avons été efficaces sur le plan de l'élaboration de nouveaux programmes, mais un peu moins lorsqu'il s'est agi de recenser les activités périmées ou d'empêcher le double emploi. Il en est résulté notamment une escalade des coûts. Il y a quelques années, l'un de mes prédécesseurs se plaignait à l'Assemblée du fait que les

⁷ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Séances plénières, 5^e séance, par. 4 à 32.*

budgets des contributions du système des Nations Unies avaient doublé en 10 ans. Je le répète : en 10 ans. Aujourd'hui, on s'aperçoit qu'ils ont plus que doublé en cinq ans ! Nous devons donc nous assurer que les budgets sont maintenus à un niveau acceptable et qu'ils ne servent qu'à des secteurs hautement prioritaires.

62. En ce qui concerne les institutions spécialisées, un autre problème vient du fait que beaucoup d'entre elles se sont écartées de leur mandat premier pour s'occuper de questions politiques qui relèvent de l'Assemblée générale. Le Canada est décidé à freiner cette tendance. Nous sommes particulièrement préoccupés du cas de l'OIT. Nous respectons l'OIT pour tout ce qu'elle a accompli dans le domaine des droits de la personne et pour sa remarquable contribution au système des Nations Unies dans son ensemble. Nous sommes fort désireux de préserver sa compétence et l'impartialité de ses méthodes, de telle sorte qu'un Etat membre ne soit jamais condamné sans avoir eu droit à une enquête impartiale. Je crois que bon nombre de membres partagent nos vues et oeuvreront de concert à cette fin.

63. Ces propositions visent principalement à améliorer nos méthodes. Si nous les mettions à exécution — et je dois avouer que je ne suis nullement convaincu que nous le ferons —, nous serions beaucoup mieux placés pour nous attaquer aux problèmes vraiment importants; mais ces problèmes n'en seraient pas pour autant moins complexes.

64. Il est maintenant établi que les principales préoccupations de la plupart des Membres sont en réalité d'ordre économique, même si elles se manifestent de diverses façons troublantes, y compris les hostilités ouvertes. Les Nations Unies et leurs institutions ont fort à faire si nous voulons nous rapprocher d'un ordre économique mondial plus juste et plus équitable. Les obstacles à franchir sont énormes, le chômage et l'inflation continuant de sévir, même dans les pays les plus riches. Tant que la raison ne primera pas, tant que les exigences des uns et les réactions des autres feront fi des réalités économiques actuelles, je dois vous avertir que même le Canada, pourtant loin d'être le moins généreux des pays développés, sera de plus en plus contraint de se pencher sur ses propres maux, allant jusqu'à faire abstraction des conséquences internationales d'un tel geste. Point n'est besoin de vous dire que nous ne sommes pas les seuls dans cette situation.

65. L'objectif du Canada est de travailler sur les bases que nous avons aidé à jeter en assurant la coprésidence de la Conférence sur la coopération économique internationale. Si le climat s'y prête, nous allons travailler ardemment pour mettre au point une stratégie à la fois réaliste et largement acceptable. Dans les semaines à venir, les représentants du Canada ici même, ainsi qu'à d'autres assemblées de l'ONU et de ses institutions, annonceront de nouveaux engagements financiers de la part du Canada envers un grand nombre d'organisations internationales. Je ne vous embarrasserai pas des détails, mais j'aimerais quand même dire un mot au sujet de l'aide alimentaire.

66. La pénurie alimentaire mondiale a pu être atténuée par les bonnes récoltes qu'ont connues de nombreux pays. Néanmoins, les facteurs qui ont engendré cette reprise encore récente sont toujours là, et les études effectuées

dernièrement s'accordent sur la probabilité d'un déficit au cours des cinq ou 10 prochaines années. Pour améliorer la sécurité alimentaire mondiale, on a proposé de constituer une réserve céréalière d'urgence, de l'ordre de 500 000 tonnes. Le Canada a déjà annoncé qu'il était disposé à la constitution de cette réserve en collaboration avec d'autres donateurs. Je suis maintenant en mesure d'annoncer que, sous réserve de l'approbation du Parlement, nous serions disposés à fournir l'équivalent de 7 millions 500 000 dollars de céréales vivrières, soit environ 50 000 tonnes, ou 10 p. 100 de l'objectif global.

67. Nous devons, au cours de cette session, mettre en place les mécanismes qui permettront d'élaborer une nouvelle stratégie du développement international pour la troisième Décennie pour le développement. Nous avons là une chance unique de prouver que les Nations Unies peuvent toujours être utiles. Ou bien nous profitons de cette chance, ou bien nous laissons nos délibérations se perdre en discours vains et stériles qui mineront la bonne volonté de ceux qui doivent donner et aggraveront l'amertume de ceux qui doivent recevoir. Choisissons dès maintenant le premier parti,

68. Depuis la dernière fois que j'ai pris la parole devant cette assemblée, d'importants événements se sont produits en ce qui concerne la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Cette conférence historique illustre très bien certains des meilleurs et certains des pires aspects des délibérations et des mécanismes des Nations Unies. Cependant, sans l'ONU, il fait peu de doute que la gestion et la maîtrise des océans et de leurs ressources auraient dégénéré jusqu'à l'anarchie la plus totale. Cette conférence est donc une des grandes réalisations de l'ONU, tout à l'honneur de ses promoteurs et de ceux qui y participent. Cependant, le problème est qu'elle progresse avec une lenteur désespérante.

69. Au cours des 12 derniers mois, de nombreux pays, dont le Canada, ont étendu à 200 milles de leurs côtes leur juridiction sur les ressources biologiques de la mer. S'il est vrai que cette mesure repose sur la volonté commune manifestée par les Etats dans les projets de texte présentés à la Conférence, il est également vrai que, avant qu'on en arrive là, de nombreux stocks de poissons s'étaient dangereusement épuisés, certains éléments vitaux de l'industrie mondiale de la pêche étaient menacés et de graves conflits éclataient entre des pays traditionnellement amis.

70. Certes, il y a des raisons légitimes et complexes qui expliquent pourquoi les négociations ont été si difficiles. On ne peut cependant nier le fait que les vieilles habitudes et les vieux modes de comportement sont difficiles à abandonner et que, comble d'ironie, c'est en agissant avant la conclusion de la Conférence que le Canada et les pays qui l'ont imité ont amélioré le renom des Nations Unies et rehaussé la valeur incontestée de la Conférence. J'espère que cette leçon donnera à tous les participants à la Conférence le sentiment qu'il faut de toute urgence mener à bonne fin les importants travaux qui restent à réaliser. Il nous a fallu 10 ans pour en arriver là où nous sommes, et à moins qu'un régime international négocié n'entre en vigueur à brève échéance, nous risquons de voir nos efforts annulés par une série d'interventions unilatérales.

71. Il devrait aller de soi — mais ce n'est pas toujours le cas — que notre lente progression vers une société juste et bien ordonnée repose entièrement sur l'hypothèse fragile que nous pouvons créer et préserver un monde pacifique. Il ne devrait même pas être nécessaire d'argumenter pour défendre cette proposition. Pourtant, nous continuons d'assister à de nouvelles flambées de violence et d'entendre, de la bouche de dirigeants profondément convaincus, que la seule façon de parvenir à leurs fins est de prendre les armes. Cette conviction est aujourd'hui fortement ancrée dans certaines parties de l'Afrique australe.

72. Bientôt, nous serons appelés à discuter du plus récent plan pour l'instauration de la règle de la majorité en Rhodésie. Le Canada appuie ce plan sans réserve, non seulement parce que, à nos yeux il offre une solution juste et équitable, mais aussi parce que nous rejetons totalement l'autre voie : l'effusion de sang. Nous devons rester inébranlables dans notre détermination de voir la fin de l'actuel régime minoritaire illégal en Rhodésie, et pour cela, il faut redoubler nos efforts et notre engagement en faveur de moyens pacifiques, faute de quoi l'issue finale aura des relents d'échec et nous devons arriver à la pénible conclusion que la justice ne s'acquiert que par la mort et la destruction.

73. Au Moyen-Orient, les questions sont encore plus complexes et les dangers pour la sécurité mondiale sont proportionnellement encore plus grands. Chacun d'entre nous espère que les initiatives et les négociations actuelles seront couronnées de succès. Aujourd'hui comme hier, le Canada exhorte tous les intéressés à se rendre compte de l'imposante responsabilité qui leur incombe d'explorer toutes les voies qui peuvent conduire à un règlement pacifique et permanent de différends qui existent depuis longtemps.

74. Le Canada continue de s'en tenir au plan tracé par les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Le droit d'Israël à l'existence, tel que défini par ces résolutions, peut compter sur notre appui ferme et net. Nous déplorons et nous continuerons à déplorer tous les efforts déployés dans cette assemblée et ailleurs pour attribuer à Israël des motifs manifestement faux ou pour déprécier son statut et ses droits au sein des Nations Unies ou en tant que membre légitime de la communauté mondiale.

75. Le Canada estime que tous les pays de cette région sont en droit de s'attendre à plus qu'un nouveau cessez-le-feu ou qu'une simple cessation officielle de l'état de belligérance. Pour que s'instaure une paix de ce genre, il faut absolument régler les grandes questions territoriales. Les seules frontières vraiment sûres — celles qui sont librement reconnues par les parties de part et d'autre — ne peuvent être délimitées que par voie de négociations dans le cadre établi par la résolution 242 (1967). D'ici là, nous croyons que rien ne devrait être tenté unilatéralement ou illégalement pour modifier ou déterminer prématurément le statut de l'une ou de l'autre partie des territoires occupés. Nous regrettons que de telles mesures soient encore prises sans égard à leurs conséquences sur les perspectives de paix. En outre, il est évident que, pour instaurer la paix durable que tous désirent, tout règlement des questions territoriales doit apporter une solution juste, humanitaire et politique

aux problèmes des Arabes palestiniens, de sorte qu'ils puissent vivre en paix sans menacer la sécurité des autres pays de la région. Toute solution de ce genre suppose bien entendu que les Arabes palestiniens reconnaissent clairement et sans équivoque l'existence permanente d'Israël à leurs côtés. Au cours de cette assemblée, nous devons insister pour la reprise, le plus tôt possible, des négociations et nous ne devons pas chercher à remplacer par des discussions creuses ou des résolutions partiales le processus lent et complexe, mais combien essentiel, par lequel les parties en cause doivent régler elles-mêmes leur litige.

76. Il est évident que la situation au Moyen-Orient a atteint une phase cruciale. Pour tous les intéressés, c'est maintenant le moment propice. Prions donc pour que, conscients qu'ils sont des conséquences désastreuses que peuvent entraîner des gestes irréfléchis, ils agissent avec sagesse.

77. De nos jours, lorsque couve un conflit, il ne faut plus seulement songer à des hostilités circonscrites, si horribles soient-elles. Nous savons que chaque nouvelle flambée de violence qui éclate dans le monde est une menace en puissance dirigée contre chacun de nous et contre l'humanité. Nous devons rappeler à ceux qui seraient tentés de recourir aux armes qu'ils mettent en danger plus que la vie de leur propre peuple. Chaque coup de feu tiré sous l'influence de la colère peut être dirigé contre le cœur même de la civilisation. Nous avons donc le droit et le devoir de nous prononcer à cet égard, car ce qui est aujourd'hui en jeu, c'est à vrai dire la paix du Canada comme de tous les autres pays du monde.

78. C'est pourquoi aucun autre problème n'a de plus grande importance pour cette assemblée que le désarmement; mais aucun sujet n'a moins couronné nos efforts et plus déçu nos peuples. La session extraordinaire de l'an prochain nous fournira l'occasion de faire des progrès réels sur la voie du désarmement. Le Canada a parrainé la résolution demandant sa convocation [résolution 31/189 B] et présentera des propositions précises pour en assurer le succès.

79. Mais nous ne pouvons attendre la session extraordinaire. C'est maintenant qu'il faut améliorer et renforcer le système international de non-prolifération, qu'il faut mettre en oeuvre de façon plus efficace le Traité sur la non-prolifération et réexaminer les risques et les avantages que présentent divers cycles de fabrication et procédés de traitement des combustibles nucléaires.

80. S'il est quelque chose de plus terrifiant que l'éventualité d'une escalade rapide des hostilités localisées, c'est le cauchemar d'une prolifération nucléaire débridée avec son cortège d'horreurs. Je comprends difficilement comment l'un ou l'autre des chefs de file peut voir dans l'augmentation du nombre des Etats dotés d'armes nucléaires une contribution à la stabilité mondiale. Il y a longtemps que le Canada, malgré sa compétence reconnue en ce domaine, a rejeté l'option des armements nucléaires. Nous faisons maintenant tous nos efforts pour veiller à ce que d'autres fassent de même. Notre coopération nucléaire, sous forme de fournitures ou de technologie, se limitera dorénavant aux pays qui auront signé le Traité sur la non-prolifération ou se seront engagés, d'une façon quelconque, à appliquer

des garanties intégrales. Nous sommes encouragés par le fait que d'autres fournisseurs nucléaires, dont l'Australie et la Suède, ont adopté une ligne analogue. Nous espérons que d'autres suivront.

81. En effet, le Canada reconnaît que le renchérissement et l'épuisement inévitables des sources d'énergie traditionnelles ne laissent à la plupart des pays du monde d'autre choix que de s'en remettre au nucléaire pour répondre aux demandes d'énergie. Nous convenons également qu'il existe des divergences légitimes sur les moyens les plus sûrs et les plus efficaces d'utiliser les ressources et la technologie nucléaires. C'est le cas même dans les pays dont l'engagement en faveur de la non-prolifération est entier et incontesté.

82. C'est pourquoi le Canada accueille avec plaisir et soutient la proposition faite au sommet de Londres⁸ d'étudier en profondeur les cycles du combustible qui n'utilisent pas le plutonium ou qui améliorent les garanties⁹. Nous félicitons les Etats-Unis pour leurs initiatives en ce domaine et nous espérons que tous les pays leur donneront un appui sans réserve. Ce sujet est beaucoup trop étendu et beaucoup trop important pour être traité en quelques minutes. J'espère que cette assemblée nous accordera le temps nécessaire pour un débat d'envergure, car aucun autre sujet n'a plus d'importance.

83. En raison de l'intérêt particulier du Canada, j'espère et je compte que l'occasion se présentera de discuter des activités du maintien de la paix de notre organisation. Au Moyen-Orient, à Chypre et en Asie du Sud, des forces de maintien de la paix ou des groupes d'observateurs des Nations Unies sont en place. On demandera peut-être bientôt à notre organisation d'intervenir au Zimbabwe et en Namibie.

84. Le Canada a répondu favorablement chaque fois que l'Organisation des Nations Unies lui a demandé de fournir des troupes pour de telles entreprises, car celles-ci représentent, croyons-nous, une contribution importante à la paix mondiale. Cependant, on se préoccupe de plus en plus au Canada de ces interventions. Il y a à cela deux raisons. Tout d'abord, bon nombre des différends qui ont déclenché l'envoi des forces de maintien de la paix ne semblent pas davantage sur le point de se régler qu'il y a 10, 20 ou 30 ans. Certes, les questions fondamentales ou épineuses ne peuvent se dénouer du jour au lendemain. Mais nous souhaitons voir — ce qui n'est pas toujours le cas — des preuves que les parties ont la ferme intention de négocier pour mettre un terme à leurs différends. En second lieu, bien que les deux contingents les plus récents — l'UNEF et la FNUOD — soient dûment financés grâce à la cotisation collective, nous ne sommes pas parvenus à une entente générale sur le mode de financement des opérations futures, et la dette de l'UNFICYP dépasse maintenant les 50 millions de dollars. Si le mode de financement n'est pas adéquat, plusieurs Membres des Nations Unies seront dans l'impossibilité de fournir des troupes, ce qui serait néfaste pour l'Organisation et pour la notion même du maintien de la paix.

⁸ Conférence au sommet de Downing Street, à Londres, du 7 au 8 mai 1977.

⁹ Voir *The Department of State Bulletin*, vol. LXXVI, n° 1980, Washington, D. C., U.S. Government Printing Office, 1977, p. 585.

85. A l'avenir, lorsque le Canada songera à participer à ces opérations, il tiendra compte de deux facteurs. D'abord, les forces du maintien de la paix contribuent-elles à un règlement ou ne sont-elles qu'une solution temporaire, voire une façon de perpétuer le problème ? Ensuite, les modalités de financement reflètent-elles le désir commun des Membres de supporter le fardeau financier et permettent-elles aux fournisseurs de troupes d'être choisis parmi un vaste éventail de pays ?

86. Quant aux droits de l'homme, je ne doute pas que nous en entendrons beaucoup parler dans les mois qui viennent, et pas seulement ici aux Nations Unies. Dans quelques jours, la conférence sur la révision de l'Acte final adopté par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe à Helsinki s'ouvre à Belgrade. A titre de signataire de ce document, le Canada exposera ses vues à ce moment-là.

87. Mais il faut aussi reconnaître que les Nations Unies ont une grande responsabilité dans le domaine des droits de l'homme, responsabilité qui n'a pas toujours été assumée dans sa totalité ou avec efficacité.

88. L'année dernière, nous avons accueilli avec joie l'entrée en vigueur des pactes internationaux sur les droits économiques, sociaux et culturels et sur les droits civils et politiques [voir résolution 2200 A (XXI)]. Paradoxalement, au moment où ces nouveaux instruments consolident les droits de la personne dans les Etats qui les ont ratifiés et créent de nouveaux mécanismes pour contrôler le respect des obligations juridiques et morales qui en sont le garant, le fossé entre les idéaux de la Déclaration universelle des droits de l'homme et la réalité s'élargit de façon sensible. Il est fort regrettable qu'à peine le tiers des Membres des Nations Unies ait ratifié les principaux pactes des droits de l'homme et qu'un nombre plus petit encore d'Etats ait accepté le protocole facultatif [ibid.]. Les diverses modalités de contrôle et de dénonciation sont trop lentes et trop lourdes pour être véritablement efficaces, outre qu'elles offrent peu d'aide tangible aux victimes des violations.

89. Pourtant, il est évident que l'on peut et que l'on doit faire davantage de progrès dans les secteurs où les abus sont manifestes et persistants. Il faudrait concentrer nos efforts sur la recherche d'un moyen de veiller au respect de la Déclaration contre la torture, votée par l'Assemblée générale en 1975¹⁰. Il faudrait améliorer les procédés de tamisage des plaintes et d'intervention dans les cas de violation grave, et songer à de meilleures modalités de coordination de toutes les activités de l'ONU pour la défense des droits de l'homme.

90. Nous reconnaissons que la Charte des Nations Unies oblige les Etats Membres à respecter la souveraineté des autres. Mais il n'entre certainement pas en contradiction avec le principe de la non-ingérence de préconiser une reconnaissance plus complète et universelle des obligations prises, elles aussi, en toute liberté : promouvoir et favoriser le respect des droits de l'homme et les libertés fondamentales pour tous sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion.

¹⁰ Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre la torture et autres peines et traitements cruels, inhumains ou dégradants [voir résolution 3452 (XXX)].

91. Le fait est que, sur toutes ces questions et sur les autres déjà mentionnées, le bilan de l'ONU et des Etats Membres est examiné à la loupe et d'un oeil plus critique que jamais auparavant, tout simplement parce que les enjeux sont plus importants qu'ils ne l'ont jamais été.

92. J'ai fait la critique de certains aspects de nos réalisations passées et des pratiques actuelles. Je ne l'ai pas fait dans le but d'affaiblir l'Organisation mais parce que le Canada est persuadé qu'à défaut d'un changement d'attitude marqué de certains Membres et des réformes dont la nécessité saute aux yeux, l'érosion de l'efficacité et du prestige des Nations Unies se poursuivra.

93. Il faut oeuvrer pour cette organisation comme si nos vies en dépendaient. Tel n'est-il pas le cas ?

94. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, puis-je rappeler aux représentants que l'Assemblée générale, à sa 5^e séance plénière, le 23 septembre, a recommandé que, par souci de courtoisie à l'égard des autres orateurs et afin de préserver la dignité requise au débat général, les délégations s'abstiennent d'exprimer des félicitations aux orateurs à la suite d'un discours dans la salle de l'Assemblée générale ? Je demanderai donc aux représentants de bien vouloir appliquer cette décision et d'exprimer leurs félicitations aux orateurs hors de la salle de l'Assemblée générale.

95. **M. GONSALVI** (Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, il m'est particulièrement agréable, au nom de la délégation du Venezuela, de vous présenter nos félicitations les plus cordiales à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale. En tant que premier ambassadeur du Venezuela en Yougoslavie, je connais bien et j'admire grandement le rôle joué par votre pays dans la politique mondiale. C'est pourquoi, ce n'est pas en vertu d'une simple courtoisie de rigueur que j'affirme ici que nous sommes convaincus que, sous votre direction et grâce à vos conseils, les travaux et les négociations qui auront lieu au sein de cette assemblée générale seront particulièrement fructueux, non seulement pour le vaste groupe de pays auquel nous appartenons, mais également pour tous les Etats Membres de notre organisation, en un mot pour tous les pays du monde qui ont foi en elle.

96. Je voudrais, en même temps, au nom de ma délégation, dire toute notre reconnaissance à M. Hamilton Shirley Amerasinghe pour son dévouement et son attachement à la cause internationale. En tant que représentant permanent du Venezuela au cours de ces trois dernières années, je voudrais saluer également le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, dont la loyauté à l'égard des devoirs complexes de sa haute charge lui a mérité notre plus grand respect.

97. Je voudrais souhaiter cordialement la bienvenue aux pays qui sont devenus Membres de l'Organisation : la République socialiste du Viet Nam et la République de Djibouti, le premier étant un peuple ancien, le deuxième un peuple neuf. Le Viet Nam nous a donné des leçons d'héroïsme et nous a rappelé ce que l'histoire nous avait déjà enseigné, à savoir qu'aucune force au monde, pour puissante qu'elle soit, ne peut vaincre ceux qui vivent ou meurent pour l'indépendance et la souveraineté de leur pays.

Le Venezuela a eu le privilège d'être membre de la Mission des Nations Unies¹¹ qui a observé le processus de l'indépendance de Djibouti, au moment du référendum. Nous sommes heureux de lui dire toute notre solidarité.

98. Cette assemblée générale se réunit en une heure sombre mais pleine d'espoirs. Aux vieux conflits que l'Organisation essaie de résoudre par des formules équilibrées, sont venus s'ajouter d'autres conflits non moins sérieux et graves, qui nous mettent en face d'un tableau plein de dangers et de risques que le Secrétaire général a évoqués avec clarté mais sobriété lorsqu'il a fait remarquer que, incontestablement, 1977 avait été une année d'angoisse croissante pour la communauté internationale.

99. Face aux tensions politiques, anciennes ou non, les problèmes économiques et sociaux du tiers monde s'aggravent jour après jour. Toutefois, nous sommes venus à cette session de l'Assemblée générale convaincus que le dialogue et la persévérance dans les négociations sont la seule manière de trouver les solutions que nous cherchons.

100. Dans le cadre des questions les plus importantes de son ordre du jour, l'Assemblée générale aura à examiner, au cours de cette session, la question de la continuation du dialogue Nord-Sud. Les Nations Unies sont le cadre le plus approprié pour ces négociations car les problèmes qui y sont étudiés intéressent directement tous nos peuples. Les résultats de la Conférence sur la coopération économique internationale ont déjà été étudiés ici et continueront de faire l'objet de nos débats. Nous sommes certains que les négociateurs de Paris n'ont pas utilisé leur temps en vain. Aujourd'hui, on est de plus en plus convaincu que pour répondre au défi qui se pose à l'humanité, il faut se fonder sur les conditions et les objectifs fixés par le tiers monde.

101. Nous, pays en développement, avons peut-être des intérêts différents, mais nous avons essentiellement des objectifs communs. C'est sur cette unité fondamentale que repose le pouvoir de négociation du tiers monde; elle se renforce et se consolide avec les actes de coopération entre pays en développement. La solidarité militante entre les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine — qui est un élément important pour aborder avec les meilleures perspectives de succès le dialogue Nord-Sud — permet d'accroître sans cesse notre attachement au principe de la confiance que nous devons avoir en nous-mêmes. L'effort de chacun se joint ainsi à l'effort de tous afin d'atteindre nos objectifs communs.

102. En dépit de la gravité de nos problèmes, nous n'avons pas fait preuve d'intransigeance dans les positions que nous avons adoptées ni formulé des revendications impossibles. Comme l'a dit ici le Ministre vénézuélien, M. Manuel Pérez-Guerrero, il y a juste quelques jours : "Pour notre part, nous sommes déterminés à participer à la coopération internationale¹² comme à la défense de nos intérêts¹²."

103. Les résultats du dialogue Nord-Sud à Paris ont été limités; ainsi, certains problèmes n'ont pratiquement pas été

¹¹ Mission des Nations Unies chargée d'observer le référendum et les élections en Côte française des Somalis (Djibouti).

¹² Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Séances plénières*, 108^e séance, par. 69.

traités, comme la protection du pouvoir d'achat des exportations des pays en développement et le problème de l'endettement croissant. Le premier est un problème fondamental et le second est un problème urgent. Nos pays ne peuvent renoncer aux objectifs du nouvel ordre économique international et nous sommes convaincus que personne ne peut sérieusement douter qu'il s'agit là du seul moyen dont disposent les pays en développement qui le réclament et les sociétés dont le progrès et l'opulence sont fondés sur l'injustice et le mépris des droits d'autrui.

104. Il y a un contraste précis entre les restrictions économiques et sociales imposées à nos peuples, et l'explosion suicidaire et incontrôlable des dépenses militaires et de la course aux armements. Désigné par le Secrétaire général, j'ai eu l'honneur de participer aux travaux du Groupe d'experts consultants qui a mis à jour le rapport intitulé "Les conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires" [A/32/88 et Corr.1 et Add.1]. Le rapport souligne justement qu'il est nécessaire de révéler au grand jour les dangers que comporte la poursuite de la course aux armements et de dissiper toute illusion que la paix et la sécurité peuvent coexister avec l'accumulation de quantités immenses de moyens de destruction.

105. C'est un rapport objectif. Ses conclusions sont incontestablement alarmantes. La course aux armements et les dépenses militaires augmentent ou restent à des niveaux inquiétants. Plus de 350 milliards de dollars sont consacrés chaque année à la production et au commerce d'armements. Par milliers, les hommes de science utilisent leur imagination et les ressources illimitées de la science dans le seul but de perfectionner les armes, d'augmenter le pouvoir de destruction et de jeter les bases d'un anéantissement très prochain de l'humanité. Il ne suffit plus d'accumuler des centaines de milliers de kilos de plutonium dans les arsenaux des superpuissances. D'une part, les physiciens nucléaires multiplient le pouvoir de destruction des armes, alors que de l'autre, certaines écoles de stratèges et d'hommes de science politique montent des scénarios pour des guerres nucléaires hypothétiques, qu'ils appellent guerres "limitées". Il ne serait pas absurde de penser qu'une puissance nucléaire se mette un jour d'accord avec une autre pour procéder à un exercice de destruction limitée et, en tout cas, si elles devaient arriver à se mettre d'accord sur un tel exercice, il n'aurait certainement pas lieu à l'intérieur de leurs frontières.

106. Le Secrétaire général, dans son rapport annuel, souligne que chaque jour 900 millions de dollars sont dépensés à des fins militaires. Il ajoute :

"Dans un monde où la capacité scientifique et technique est l'une des clefs de l'avenir, 25 p. 100 des effectifs scientifiques et 40 p. 100 de tous les budgets de recherche-développement sont affectés à des fins militaires." [A/32/1, sect. IV.]

Réfléchissons à ces tristes réalités.

107. A la suite de cette crise, qui révèle les symptômes les plus graves de la société et du monde contemporain, la prolifération nucléaire est devenue une menace certaine, une menace qui peut causer et qui cause la plus grande

inquiétude en ce qu'elle fait apparaître une véritable contagion dans bien des pays en ce qui concerne la puissance et l'idée du faux prestige que pourrait conférer l'appartenance au club nucléaire.

108. Le Venezuela continuera d'appuyer la création de zones exemptes d'armes nucléaires et de zones de paix afin de convertir en réalités les aspirations des pays de certaines régions du monde et parce que c'est l'un des moyens les plus sûrs de renforcer la paix et la sécurité internationales.

109. Pour l'Amérique latine, la signature par les Etats-Unis du Protocole additionnel I du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco) a une importance toute particulière. Nous espérons que cette attitude servira d'exemple aux puissances qui n'ont pas encore adhéré aux Protocoles additionnels I et II du Traité de Tlatelolco, afin que notre continent devienne vraiment la première zone dénucléarisée du monde.

110. On ne peut dissocier les problèmes de la course aux armements des problèmes économiques et sociaux qui sont au centre du dialogue Nord-Sud. C'est là une autre question morale qui ne saurait nous laisser indifférents. Les dépenses militaires constamment multipliées font obstacle à des accords rationnels dans le domaine de solutions justes. L'armée de savants dont les talents sont entièrement au service de la destruction devrait oeuvrer à des fins conformes à la condition humaine. Les problèmes de la faim et de la crise alimentaire mondiale ne peuvent être résolus que grâce à la science et à la technique. Le problème de l'énergie, rendu plus aigu par la consommation effrénée des ressources traditionnelles, comme le pétrole et le gaz, pourrait avoir eu plusieurs solutions, si l'étude de sources de rechange, telle que l'énergie solaire, n'avait pas été retardée par les grandes sociétés transnationales qui, pendant plus d'un siècle, ont gardé le monopole des sources traditionnelles d'énergie. Du fait de ce manque de discernement, l'humanité tout entière doit maintenant faire face à un avenir incertain.

111. Seule la décision politique des Etats pourra freiner la course insensée vers la destruction du monde, en particulier la volonté des grandes puissances qui, parce qu'elles possèdent des armes nucléaires, prétendent gérer l'équilibre politique du monde.

112. Avec la conscience de ce danger, et dans l'espoir d'arriver à des résultats tangibles, on a décidé de convoquer en 1978 une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Le succès de cette session dépendra de l'effort unanime et de la participation active de tous les Etats Membres des Nations Unies.

113. Dès le début de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, tenue à Caracas en 1974, la position du Venezuela eu égard à l'exploitation des fonds marins a été très claire : le Venezuela défend fermement les principes fondamentaux soutenus par les pays du tiers monde.

114. Il y a deux aspects fondamentaux que nous devons relever, s'agissant de ce problème qui, pour nous, est d'une importance primordiale pour l'établissement d'un nouvel ordre économique international dans l'intérêt des généra-

tions futures. En premier lieu, le régime d'exploitation qui sera adopté et qui servira à réglementer l'utilisation et la mise en valeur d'une superficie correspondant aux deux tiers de notre planète, et en deuxième lieu, l'établissement d'une politique des ressources susceptible de protéger réellement les pays en développement producteurs de minerais des effets économiques adverses que pourrait avoir une exploitation incontrôlée des fonds marins.

115. Nous n'avons jamais cessé de défendre, à la Conférence sur le droit de la mer, l'idée de l'instauration d'un système unitaire d'exploitation des ressources de la zone internationale des fonds marins. Notre position se fonde sur une acceptation sans réserve des principes de l'indivisibilité de la zone et du pouvoir discrétionnaire de l'Autorité sur de telles activités.

116. La création d'une autorité forte est la garantie que l'exploitation des ressources de la zone sera salubre pour toute la communauté internationale.

117. L'indivisibilité de la zone est un concept qui ne peut être négocié, car il représente une application effective du principe du patrimoine commun de l'humanité, dont la validité a été reconnue par tous les pays ici représentés. L'indivisibilité de la zone à son tour, détermine l'existence d'une autorité nantie de pouvoirs discrétionnaires étendus qui, dans le cadre de la Convention, pourra décider la forme de l'exploitation et de la mise en oeuvre, de même que la répartition des ressources tirées de la zone.

118. Toutefois, avec l'esprit de coopération qui nous a toujours caractérisés, nous sommes disposés à adopter une attitude susceptible de favoriser un accord dans l'intérêt de toute l'humanité.

119. C'est dans ce sens que nous avons proposé à la Conférence sur le droit de la mer qu'un compromis soit accepté entre le système unitaire d'exploitation et celui qui a été appelé système parallèle, étant entendu que tout système arrêté à l'issue des négociations sera un système temporaire et que toutes les zones octroyées à son titre seront restituées automatiquement à l'Autorité à la fin de la période stipulée par la Convention.

120. Le deuxième aspect du problème de l'exploitation des fonds marins qui nous préoccupe est celui des pays qui dépendent de l'exportation des minerais. Ils ne devraient pas être lésés par ces nouvelles activités économiques.

121. Une exploitation irrationnelle et incontrôlée de ces immenses ressources par un nombre limité d'entreprises transnationales serait un danger évident pour les recettes d'exportation, et par là même, pour les plans d'expansion économique d'un grand nombre de pays en développement. Dans le cadre de la Conférence sur le droit de la mer, on a proposé une formule selon laquelle la production des fonds marins serait réglementée de telle sorte qu'elle complète la production terrestre. Ce n'est pas, comme l'affirment sans cesse les porte-parole de certains pays industrialisés, que le tiers monde s'oppose à l'exploitation des ressources de la mer. L'essentiel est que cette exploitation se fasse de manière harmonieuse, sans porter atteinte aux intérêts des pays dont l'économie dépend dans une grande mesure des minerais ou des matières premières qui proviennent des

fonds marins, et d'éviter à tout prix la constitution d'un monopole dans l'exploitation de ressources qui, en fin de compte, sont le patrimoine commun de l'humanité, tant pour les générations actuelles que pour les générations futures.

122. Les droits de l'homme sont l'une des questions qui retiennent l'attention de notre organisation et sur lesquelles elle concentre ses efforts.

123. En tant que l'un des piliers fondamentaux de notre politique internationale, comme cela a été réaffirmé dans la déclaration commune du Président du Venezuela et du Président des Etats-Unis¹³, nous tenons aujourd'hui à dire notre intention d'appuyer toute initiative prise dans le domaine des droits de l'homme qui tendrait à renforcer et à promouvoir la stricte observation et le strict respect des droits de l'homme, partout où l'on cherche à les violer ou à les méconnaître. C'est pourquoi nous avons patronné des initiatives dans ce domaine dans notre instance régionale, en ratifiant la Convention américaine relative aux droits de l'homme¹⁴, destinée à promouvoir la dignité individuelle dans notre hémisphère.

124. La question des droits de l'homme prend chaque jour une plus grande actualité et, chaque jour, il devient de plus en plus indispensable que la communauté internationale participe à la préservation de ces droits. Nous croyons que les droits de l'homme sont une question universelle. La Charte des Nations Unies est, à cet égard, un engagement clair.

125. L'un des phénomènes actuels qui affecte directement les droits de l'homme les plus essentiels est la manifestation de violence dans le monde sous diverses formes, telles que l'enlèvement de personnes et la saisie de moyens de transport, la prise d'otages, les attentats et le meurtre de personnes innocentes. Ces actes portent atteinte de façon significative à la sécurité individuelle et à l'intégrité des êtres humains, ainsi qu'à la paix entre les nations.

126. Au sein de cette instance même, nous avons déclaré que, avant de nous consacrer à la tâche exhaustive consistant à interpréter les actes de violence, il fallait plutôt passer à l'action. Le Venezuela a également fait connaître son point de vue à l'égard des activités auxquelles le terme "terrorisme" ne devrait pas s'appliquer: il s'agit des activités qui font partie des luttes de libération engagées actuellement dans le monde. . . la violence qui revêt la forme d'un acte criminel ne pourra jamais être un acte politique. Aucune cause, aussi noble ou justifiée soit-elle, ne peut se mêler à des faits qui l'associent ou l'identifient à des manifestations de délinquance ou de "lèse-humanité"¹⁵.

127. Le Venezuela continuera de participer activement aux efforts qui sont déployés ici pour aboutir à l'élaboration et à l'adoption rapides de normes qui répondent à la

¹³ Voir *Weekly Compilation of Presidential Documents*, vol. 13, n° 27, Washington, D. C., U.S. Government Printing Office, 1977, p. 962 et 963.

¹⁴ Voir *Convention américaine relative aux droits de l'homme, "Pacte de San José de Costa Rica"*, série sur les traités n° 36, Washington, D. C., Organisation des Etats américains, 1970.

¹⁵ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Séances plénières*, 67^e séance, par. 43.

volonté de la communauté internationale, en vue d'éliminer le fléau de la violence et, comme l'a dit le Président du Venezuela à cette même tribune l'année dernière, de répondre à l'aspiration d'une action internationale cohérente permettant de faire face de manière rationnelle à ce fléau¹⁶.

128. Il va de soi que, en parlant de la question des droits de l'homme, nous devons tous songer à l'Afrique et, en particulier, aux peuples soumis au régime d'*apartheid*. Il y a eu dans l'histoire peu de doctrines — sans excepter le nazisme — aussi honteuses que celle qui est pratiquée par les régimes de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie et que l'Afrique du Sud étend et impose à la Namibie. Le Venezuela a participé, cette année, à la Conférence internationale pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie à Maputo et à la Conférence mondiale pour l'action contre l'*apartheid* à Lagos. Au Conseil de sécurité, nous avons appuyé et continuerons toujours d'appuyer résolument les sanctions nécessaires afin que le régime illégal de Rhodésie permette l'établissement d'un gouvernement par la majorité, et nous ferons tout ce qu'il convient de faire pour que la Namibie obtienne son indépendance, conformément à ce qui a été décidé par les Nations Unies. Et, par conviction profondément enracinée, le Venezuela continuera de condamner la politique du régime de Pretoria, Or, c'est ce régime de Pretoria, qui a reçu une coopération technique si étendue et si exceptionnelle qu'il est maintenant prêt à réaliser des essais et des explosions nucléaires, qui est au centre indéniable de la crise qui menace toute l'Afrique australe.

129. Les gros investissements économiques des sociétés transnationales dans cette région, qui font l'objet d'un rapport impressionnant du Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales¹⁷, sont certainement à l'origine de ce danger pour la paix mondiale qu'est aujourd'hui le conflit en Afrique australe.

130. En tant que Latino-Américain et en tant que Vénézuélien, je tiens à mentionner avec satisfaction les récentes réalisations des cinq pays qui sont membres du Pacte andin, à savoir : la Bolivie, la Colombie, l'Equateur, le Pérou et le Venezuela. Avec l'accord sur la programmation automotrice signé dans la capitale de l'Equateur, nos pays ont fait un pas d'une importance extraordinaire vers l'intégration, ouvrant ainsi des possibilités pour un avenir économique prospère et solide, capable d'assurer le développement équilibré de nos peuples et leurs économies.

131. Le processus d'intégration économique est un fait politique, auquel l'Amérique latine a eu recours, car c'est la seule solution pour nos peuples. Nous sommes convaincus que l'unité latino-américaine est indispensable; c'est pourquoi nous nous sommes engagés à la renforcer. Bien entendu, la décision politique n'a pas été facile, tout comme il n'a pas été facile d'appliquer la Décision 24 de l'Accord de Carthagène¹⁸, qui établit les normes régissant le capital étranger dans la sous-région. Ce n'est qu'après avoir surmonté un certain nombre de difficultés que l'on est

parvenu à l'accord sur la programmation automotrice. Ces difficultés, on le comprend fort bien, ont été suscitées de l'extérieur : l'influence subtile des sociétés transnationales qui souhaitent nous assujettir et qui conspirent contre tout effort économique qui n'accepte pas leurs conditions. Cela prouve, une fois de plus, combien il est urgent d'adopter un code de conduite régissant les activités de ces sociétés.

132. Nous, Vénézuéliens, ferons tous les efforts possibles pour renforcer le Pacte andin et pour resserrer les liens qui unissent nos peuples. Voilà l'une des idées qui se trouvent à la base de notre politique internationale. Le nouvel ordre économique doit nécessairement s'inspirer d'expériences comme celle-ci ou partir d'expériences similaires.

133. En d'autres termes, les pays du tiers monde doivent suivre les voies qu'ils ont eux-mêmes choisies, et parmi celles-ci, l'intégration, entre autres avantages, saura nous donner la force, parce que la force découle de l'unité, et cinq pays unis ont plus de force que cinq pays séparés, comme dans le cas du Groupe andin.

134. Enfin, au nom du Président du Venezuela et au nom de notre peuple, je dois dire un mot à propos des nouveaux Traités sur le canal de Panama qui ont été signés par la République latino-américaine du Panama et les Etats-Unis d'Amérique. Tout au long du XX^e siècle, le canal a été une source de divergences entre nos pays et la puissante nation qui y a maintenu une enclave coloniale, divisant ainsi ce petit pays de l'isthme en deux. Les nouveaux Traités qui restituent à la République du Panama sa souveraineté sur tout le territoire de la nation ont été signés à Washington en présence et avec le soutien des peuples de l'Amérique latine. Dans son premier message aux Vénézuéliens en mars 1974, le président Carlos Andrés Pérez a déclaré que le problème du canal de Panama ne se posait pas seulement au Panama et n'était pas non plus l'apanage exclusif des pays d'Amérique latine, mais qu'il s'agissait d'un problème affectant tous les peuples libres du monde. Il a d'ailleurs réitéré le même point de vue ici même devant l'Assemblée générale en 1976. Lors de sa visite aux Etats-Unis, parlant devant l'Organisation des Etats américains, le Président du Venezuela a dit :

“Nos relations avec les Etats-Unis ne pourront être bonnes tant que ce problème n'aura pas été résolu de manière satisfaisante avec la pleine reconnaissance de la souveraineté panaméenne.”

Cette vieille revendication de l'Amérique latine a reçu satisfaction dans les nouveaux Traités. Le Panama a recouvré sa souveraineté, et il n'est aucun pays latino-américain, aucun individu latino-américain, qui n'ait fait sienne la cause du Panama.

135. Aujourd'hui, les Traités et le sort des relations entre les Etats-Unis et l'Amérique latine, de même que l'harmonie et la compréhension dans cette partie du monde, se trouvent dans les mains du Congrès des Etats-Unis, qui, en ratifiant les Traités, leur donnera leur validité juridique. Nous ne doutons pas que le Congrès américain, détenteur du pouvoir légal dans cette grande nation, ratifiera ces traités. Les quelque 150 pays qui font partie de la communauté mondiale attendent avec impatience cette grande décision qui sera prise à Washington.

¹⁶ *Ibid.*, par. 39 et 40.

¹⁷ Voir document E/C.10/26.

¹⁸ Accord d'intégration sous-régionale (Groupe andin), signé à Bogotá, le 26 mai 1969.

136. La campagne mensongère de milieux qui ont toujours représenté et représentent encore aujourd'hui des intérêts économiques obscurs et puissants, et selon laquelle il n'y aurait pas de canal de Panama, mais "un canal des Etats-Unis au Panama", a pour but non seulement de leurrer ce grand peuple qu'est le peuple américain, mais également de semer la confusion au sein de la communauté internationale réunie sous les auspices de cette assemblée générale. En dépit de cette campagne néo-coloniale, nous, Vénézuéliens, sommes certains que le Congrès des Etats-Unis saura comprendre les droits d'un peuple petit et noble et qu'il saura manifester le même jugement et la même compréhension que le président Carter lorsque celui-ci a signé les Traités.

137. Je conclus en répétant que la délégation du Venezuela est certaine que nos débats seront fructueux et que l'esprit de coopération prévaudra dans nos négociations. Depuis la fondation des Nations Unies, mon pays a cru fermement dans les principes de l'Organisation et a fidèlement honoré ses obligations. Aujourd'hui, nous croyons plus que jamais dans le rôle de cette organisation mondiale.

138. M. OREJA AGUIRRE (Espagne) [*interprétation de l'espagnol*] : Mes premières paroles seront pour souhaiter la bienvenue et pour dire au revoir. J'ai le plaisir tout d'abord de vous saluer, Monsieur le Président, et de vous féliciter de votre élection à la présidence. Votre brillante carrière à la tête de la délégation yougoslave aux Nations Unies nous donne la certitude que vous saurez diriger brillamment les travaux de cette session de l'Assemblée générale.

139. Je veux aussi dire au revoir et merci à M. Amerasinghe, distingué représentant de Sri Lanka, qui a dirigé d'une manière si habile et si remarquable les travaux de la dernière Assemblée générale et ceux de la Conférence sur le droit de la mer, où des progrès satisfaisants ont été accomplis.

140. Nous avons parmi nous aujourd'hui deux nouveaux Membres : la République du Viet Nam et Djibouti. Nous les accueillons avec nos félicitations les plus chaleureuses, et nous réitérons le souhait du Gouvernement espagnol d'établir avec eux des relations d'amitié et de coopération dans tous les domaines.

141. J'ai maintenant le plaisir tout particulier de rendre hommage au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim. Le fait que M. Waldheim, après s'être brillamment acquitté de la première période de son mandat, ait été réélu pour une nouvelle période témoigne, de l'avis de l'Espagne, de l'importance que les Nations Unies accordent aux buts poursuivis par l'Organisation. Nous sommes certains que l'avenir verra la réalisation des buts que sa compétence, sa prudence et son impartialité garantissent.

142. Depuis les élections générales qui ont eu lieu le 15 juin dernier, une nouvelle ère internationale s'est ouverte en Espagne.

143. Le gouvernement, en définissant sa politique étrangère, a tenu compte des principes et des buts des Nations Unies consacrés au maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi qu'au renforcement de la coopération et des relations amicales entre tous les Etats, et ce dans le cadre de la justice et de la liberté.

144. Conjointement avec notre participation active à la vie du monde européen et occidental, la réaffirmation réaliste et fructueuse des liens étroits que maintient mon pays avec les nations d'Amérique latine et avec les pays méditerranéens revêt, dans ce contexte, une importance particulière. Tout cela s'inscrit d'ailleurs dans la poursuite de plusieurs objectifs de portée universelle définis dans un triple effort : favoriser la détente et le désarmement, défendre les droits de l'homme et définir un ordre économique international juste et équitable dans le cadre d'un plan économique.

145. L'état des relations internationales ne nous pousse guère à l'optimisme. Mais notre évaluation des possibilités de l'Organisation serait gravement fautive si nous conformions nos actes et nos paroles à un constat passif de désespoir. Il serait injuste de déclarer que la situation actuelle n'est pas marquée par des progrès substantiels par rapport à des situations antérieures que nous avons connues et dont nous avons souffert.

146. C'est pourquoi, dans cette perspective, l'action de l'Organisation des Nations Unies, certes toujours imparfaite, certes toujours soumise aux pressions des grands, aux craintes des petits et à l'égoïsme de tous, est essentielle. En ce qui concerne l'Espagne, et tandis que j'ai déjà souligné combien l'Organisation a su être pour nous une source d'inspiration, je voudrais réaffirmer que, au cours de l'année passée, la collaboration entre mon pays et l'Organisation a été plus évidente.

147. Le 28 septembre 1976, j'ai eu l'honneur de signer, en présence du Secrétaire général et au nom du Gouvernement espagnol, les Pactes internationaux relatifs aux droits civils et politiques et aux droits économiques, sociaux et culturels. Le 27 avril dernier, à l'occasion de sa visite aux Nations Unies, le Président du Gouvernement espagnol, M. Adolfo Suárez, a remis au Secrétaire général de l'Organisation les instruments de ratification de ces pactes. Ainsi s'est achevée une étape importante des relations entre mon pays et l'Organisation des Nations Unies, d'une façon que le président Suárez a définie en rappelant "l'importance que le Gouvernement de la monarchie attache au respect et à la mise en pratique des droits imprescriptibles et inaliénables", réaffirmant "la volonté de mon gouvernement d'étendre le plus possible l'action internationale pour que ces droits de l'homme, dont notre organisation se fait si justement le porte-parole et l'avocat, constituent toujours davantage un principe fondamental des relations entre les nations". C'est dans cette même ligne d'action qu'il faut considérer l'acceptation, par l'Espagne, des Pactes 87¹⁹ et 98²⁰ de l'Organisation internationale du Travail, qui garantissent la liberté syndicale.

148. Le respect et la sauvegarde des droits de l'homme sont et seront les principes de base de la politique et du droit de mon pays.

149. Les mesures prises par mon gouvernement, en coopération avec l'Organisation, pour sauvegarder les droits de

19 Voir Conventions et recommandations de la Conférence internationale du Travail, 1919-1949 (Genève, Bureau international du travail, 1949), p. 788.

20 *Ibid.*, p. 935.

l'homme, doivent être considérées comme étant l'expression d'une volonté politique. De ce point de vue, je tiens à affirmer que l'Espagne appuiera toujours, et de façon décisive, toute initiative tendant à faire renforcer le respect des droits de l'homme dans le monde entier.

150. Diverses circonstances ont fait que l'année qui s'est écoulée depuis la dernière session de l'Assemblée générale peut être qualifiée d'année des droits de l'homme. Cette réalité n'est pas née d'une action organisée ni d'une initiative commune internationale. Diverses forces qui jouent un rôle décisif dans le monde d'aujourd'hui ont contribué à faire en sorte que la question des droits de l'homme apparait continuellement et, très souvent, avec des intonations de polémique, dans les relations internationales ces 12 premiers mois.

151. Cette polémique s'inscrit à son tour dans la polémique plus générale quant à la question de savoir ce qu'est la détente. Pour les uns, la détente n'aurait de sens que dans le cadre d'un processus destiné à affirmer progressivement la liberté de l'homme. Pour d'autres, l'accent mis sur cet élément qui, à leurs yeux, devient une ingérence dans les affaires intérieures, pourrait mettre gravement en danger d'autres secteurs de la négociation générale que sous-entend la détente.

152. Pour notre part, je tiens à affirmer notre profonde conviction que les droits de l'homme ne sauraient être divisés, morcelés, et que leur plein respect doit se manifester dans l'affirmation conjointe des valeurs de liberté et de justice. Nous pensons que c'est dans la liberté que la justice pourra le mieux se développer.

153. Il est certain qu'aujourd'hui, et d'une manière que nous considérons généralement comme positive, l'idée que les droits de l'homme doivent constituer un élément fondamental des relations internationales fait son chemin. La violation de ces droits, comme cela a été maintes fois montré, est un facteur d'instabilité et d'insécurité dans la vie internationale et, en conséquence, un Etat ne peut se permettre, de son propre arbitre, de juger du caractère opportun ou inopportun de la mise en pratique de ces droits.

154. Par conséquent, l'Espagne s'efforcera inlassablement et continuellement de faire en sorte que la personne humaine et les droits qui sont les siens fassent l'objet d'une attention primordiale et d'un respect préférentiel dans tous les coins de l'univers, au Nord et au Sud, à l'Est comme à l'Ouest. Mais l'Espagne s'efforcera aussi de faire en sorte que cette problématique soit comprise dans toute sa complexité. Ce dont il s'agit, c'est de sauvegarder la liberté certes, mais il faut également supprimer toutes les dialectiques de domination économique et politique qui, en empêchant l'épanouissement normal de l'humanité et des nations, rendent difficiles la création et le maintien des conditions matérielles dans lesquelles la liberté peut s'affirmer et se développer.

155. Année après année, au cours de la discussion générale de l'Assemblée, nous observons avec inquiétude que les mêmes conflits et les mêmes tensions subsistent, sans qu'on leur trouve de solution.

156. Pour commencer, la situation au Moyen-Orient continue de mettre en danger la paix et la sécurité dans le monde entier et menace tout particulièrement la stabilité d'une région dont mon pays est riverain : la mer Méditerranée. C'est pourquoi l'Espagne, qui a toujours défendu la juste cause de la nation arabe, espérait beaucoup que la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient pourrait se réunir à Genève à la fin de cette année.

157. Cet espoir semblait partagé par l'Assemblée, qui a adopté l'année dernière la résolution 31/62, laquelle demandait la prompt convocation de cette conférence. Mais la réalité fut autre, car il faut pour cela que les parties intéressées au conflit soient disposées à se conformer aux dispositions des résolutions des Nations Unies et, plus particulièrement, aux résolutions adoptées par le Conseil de sécurité.

158. Nous continuons d'estimer que le respect du droit à l'existence de tous les pays de la zone à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, le retrait d'Israël des territoires occupés depuis la guerre de 1967 et la reconnaissance des droits nationaux du peuple palestinien, conformément aux dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, sont les prémisses permanentes nécessaires à toute solution juste et durable du problème du Moyen-Orient.

159. Dans cette perspective, le Gouvernement espagnol s'inquiète de certaines pratiques qui affectent les territoires occupés depuis 1967 et, plus particulièrement, l'établissement de colonies de peuplement israéliennes dans ces territoires arabes, ce qui constitue un obstacle important à la recherche d'une solution juste et pacifique.

160. Le maintien de relations normales et amicales avec tous les pays du monde est l'un des principes de nos relations internationales et un commencement de solution à la question du problème du Moyen-Orient, sur les bases que j'ai dites, nous permettrait de couronner cette volonté pragmatique et d'envisager pour l'avenir des relations normales avec tous les pays de la zone.

161. La situation en Afrique australe met gravement en danger la paix et la sécurité et constitue un défi ouvert à toute la communauté internationale. Le système d'*apartheid*, la subsistance du régime illégal minoritaire de Rhodésie du Sud et l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud sont trois aspects d'une même réalité d'oppression et d'injustice qui règnent depuis longtemps dans cette région où la situation se détériore progressivement.

162. Le Gouvernement espagnol se joint à la condamnation prononcée par la communauté internationale contre la politique d'*apartheid* sous tous ses aspects, notamment l'établissement de "bantoustans".

163. Le Gouvernement espagnol continue d'appuyer avec intérêt les efforts accomplis pour que le Zimbabwe et la Namibie obtiennent bientôt pacifiquement leur indépendance, avec à leur tête des gouvernements majoritaires.

164. Un autre point critique de tension sur le continent africain est l'existence dans la région du Maghreb de la question du Sahara occidental. Dans des conditions qui sont

connues de tous, l'Espagne a définitivement mis fin à sa présence et à sa responsabilité dans ce territoire le 26 février 1976, en précisant sa position par le communiqué présenté par le représentant permanent de mon pays au Secrétaire général à cette même date²¹. Cela ne nous empêche pas de suivre avec une préoccupation profonde l'évolution des événements dans la région.

165. L'Espagne espère que l'on trouvera des formules qui faciliteront l'élimination de la tension dans la zone, contribuant ainsi à la stabilité et à l'entente pacifique dans le Maghreb, dans le cadre d'une solution juste et durable du problème du Sahara occidental. Pour l'Espagne, cette solution devrait être recherchée avec l'accord des parties, dans l'harmonisation de leurs intérêts respectifs et légitimes et en tenant compte de l'expression de la volonté sahraouie.

166. Permettez-moi de rappeler que, dans la résolution 3458 B (XXX), qui prenait note de la déclaration de Madrid du 14 novembre 1975²², l'Assemblée générale réaffirmait :

“... le droit inaliénable à l'autodétermination de toutes les populations sahraouies originaires du territoire, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale”.

Ainsi, la résolution 31/45, adoptée le 1^{er} décembre 1976, réaffirmait, elle aussi, ce principe et rendait l'OUA responsable de la recherche d'une solution à ce problème.

167. Nous sommes conscients du risque que constitue la situation régnant actuellement dans la région. L'Espagne, inspirée par les objectifs de paix qui animent sa politique extérieure et par son désir d'amitié, de bon voisinage et de coopération avec tous les pays de la zone, lance un appel à la concorde et au dialogue entre les parties et mon pays serait disposé à favoriser de tels efforts dans la mesure de ses possibilités.

168. C'est dans ce même esprit que mon gouvernement a l'intention de coopérer aux efforts humanitaires de caractère international qui ont lieu en ce moment et de mettre pour sa part en pratique toutes les mesures possibles pour contribuer à la détente dans ce domaine particulièrement sensible.

169. La question de Chypre doit également être incluse dans la liste des tensions auxquelles on ne trouve pas de solution. Nous ne voulons ni ne pouvons imposer des solutions, lesquelles doivent émaner de la volonté librement exprimée de la population de l'île. Cependant, l'intérêt de la communauté internationale est de favoriser une entente dans la liberté, sans participation d'éléments étrangers à cette population, et toujours en faveur du maintien de l'intégrité, de la souveraineté et de l'indépendance d'un Etat Membre de cette organisation.

170. Le souci fondamental de la communauté internationale doit être de considérer les conflits selon leurs causes profondes et de consacrer précisément tous ses efforts de

paix à l'élimination de ces causes. Nous considérons avec une préoccupation extrême les effets particulièrement graves que la course aux armements entraîne dans le maintien et la généralisation des foyers de conflits. Les intérêts politiques et économiques s'unissent pour alimenter des conflits qui, sans qu'on leur trouve des solutions dans leurs causes profondes, revêtent une gravité progressive qui entraîne l'utilisation sans discrimination d'armes toujours plus mortelles et plus perfectionnées. Ainsi, on entre dans un cercle vicieux d'actions et de réactions dont il est impossible de prévoir les ultimes effets.

171. Le binôme sécurité et désarmement doit remplacer progressivement l'affirmation de plus en plus dépourvue de réalité selon laquelle la sécurité en tant que telle devrait être armée, parce qu'une telle affirmation entraînera toujours la recherche d'un niveau absolu de sécurité qui, à son tour, signifiera des niveaux absolus d'insécurité, provoquant ainsi une course sans fin à la recherche d'une parité qui ne saurait être atteinte. Ces réflexions sont valables tant pour les armes nucléaires que pour les armes de type classique. Peut-être est-il superflu d'insister une fois encore sur le gigantesque détournement de ressources productives qu'entraîne la course aux armements. Il convient de répéter que nous avons besoin d'une sécurité désarmée, parce que, de son fait, les possibilités d'affrontement militaire demeurent nécessairement plus réduites, mais nous avons également besoin, d'urgence, que les efforts faits vers le désarmement aboutissent à des solutions fermes. Cela permettra à l'humanité de parvenir à des niveaux de développement économique dignes d'un cadre acceptable de sécurité.

172. Partant de ces considérations, l'Espagne envisage toujours d'une manière favorable tous les efforts accomplis au niveau bilatéral ou multilatéral, au sein des Nations Unies ou en dehors de cette organisation, en vue de freiner la course aux armements. Mon pays accordera toujours une attention particulière à tout effort de négociation ayant pour but d'atteindre cet objectif, que ce soit dans le cadre de la limitation des forces stratégiques, de la réduction des forces en Europe centrale, de la discussion possible de mesures similaires pour d'autres zones géographiques et, en particulier, de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement. Nous continuerons d'avoir pour but final un désarmement progressif, général et complet, sous contrôle international équitable. Nous souhaiterions que tous les aspects relatifs au désarmement soient considérés selon une optique de négociation globale excluant tous aspects de propagande, mais comportant en même temps un désir véritable d'embrasser dans toute leur complexité les causes des conflits possibles et, en définitive, les éléments profonds de la sécurité.

173. L'Espagne considère favorablement les initiatives dirigées vers la non-prolifération des armes nucléaires, mais nous aimerions que la notion de non-prolifération horizontale cesse d'être utilisée à des fins discriminatoires et, en même temps, soit suivie de résultats tangibles dans le domaine de la non-prolifération verticale.

174. Mon gouvernement espère et attend avec confiance la convocation prochaine d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement; au sein du Comité préparatoire, l'Espagne a d'ailleurs apporté déjà sa participation active. Dans le même ordre d'idées, nous

²¹ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente et unième année, Supplément de janvier, février et mars 1976*, document S/11997.

²² Accord tripartite intervenu à Madrid le 14 novembre 1975, entre les Gouvernements espagnol, marocain et mauritanien.

aimerions manifester l'intérêt que méritent la définition et le maintien de zones dénucléarisées, comme par exemple la zone de l'océan Indien. Dans cette notion existe la possibilité de se rapprocher progressivement, au niveau régional, de l'idée du désarmement général et complet et, de voir, dans des zones régionales bien délimitées, cette notion se généraliser.

175. La régionalisation de la sécurité, favorisée de manière si juste par cette organisation, nous offre aujourd'hui des exemples dignes d'être pris en considération et, dans la mesure du possible, imités. Je voudrais me référer en particulier aux résultats de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui reprendra ses travaux à Belgrade dans les premiers jours du mois d'octobre de cette année. La Conférence, qui s'est tenue à Helsinki et à Genève et se poursuit aujourd'hui à Belgrade, offre une assez bonne indication des possibilités et des limites de la concertation régionale sur les questions de sécurité. Par sa composition et par son mécanisme, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe est une instance de participation, sur un plan d'égalité et sans discrimination aucune pour tous les pays, grands, moyens et petits, et les résultats déjà obtenus par la Conférence permettent de penser qu'il y a là sans aucun doute une base raisonnable de sécurité pour tous les pays qui y participent. Il est évident que cette base a déjà été rendue possible par une considération équilibrée et réaliste des éléments qui, dans le fond, constituent la sécurité. L'Espagne, qui a toujours manifesté une confiance profonde dans les possibilités de la Conférence, continuera à participer activement à celle-ci avec espoir et dans un esprit de réalisme.

176. En particulier et dans ce contexte, je voudrais faire état de tous les aspects relatifs à la sécurité méditerranéenne. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe a représenté, à cet égard, une intention première prometteuse, et nous sommes certains que cette intention aura des suites et s'amplifiera lors des futures sessions de la Conférence, ainsi que dans les contacts bilatéraux et multilatéraux correspondants. Nous ne pourrions concevoir une sécurité européenne solidement cimentée si elle n'incluait pas également la sécurité dans la Méditerranée.

177. Des problèmes coloniaux persistent encore devant cette organisation qui demeurent sans solution et auxquels l'Espagne accorde une importance particulière. Je veux parler du cas des îles Malvinas, de Belize et de Gibraltar.

178. Les négociations qui sont actuellement en cours entre l'Argentine et le Royaume-Uni concernant les îles Malvinas peuvent être qualifiées de modérément positives. Ces négociations ont révélé une volonté sincère d'aborder toutes les questions et tous les intérêts en jeu, sans que les besoins minimaux de chacune des parties constituent un obstacle à un esprit prometteur de conciliation et de compréhension. Nous aimerions que, dans ce même esprit, on parvienne, dans les discussions concernant Belize à un résultat positif se traduisant par une solution juste, négociée et pacifique.

179. Quant à Gibraltar, les Nations Unies ont défini à maintes reprises leur doctrine en demandant l'ouverture de négociations en vue de mettre fin à la situation coloniale de la presqu'île. Mon pays a constamment fait des efforts en vue d'entreprendre ces négociations, et nous continuons à

espérer que le Royaume-Uni manifesterait sa volonté de négocier conformément aux vœux que cette organisation a manifestés avec tant d'insistance. En ce qui me concerne, je voudrais une fois de plus réitérer la revendication espagnole de souveraineté sur ce territoire. Au cours de la dernière réunion du Congrès espagnol, consacré tout spécialement à un débat sur la politique extérieure, toutes les forces politiques espagnoles se sont exprimées en faveur de la réintégration de Gibraltar à l'Espagne.

180. Ainsi, notre disposition demeure ferme d'aborder avec le Royaume-Uni la question de Gibraltar dans sa totalité, en tenant compte des intérêts de ses habitants et en facilitant l'articulation entre la place et les différentes zones avoisinantes à mesure que le permettra le progrès des négociations.

181. Enfin, et dans le cadre des accords régionaux, l'Espagne se félicite de la signature des traités conclus entre les Etats-Unis et la République de Panama, car nous pensons que cette signature promet une solution satisfaisante à la question du canal.

182. Les structures internationales du monde d'aujourd'hui sont définies par un schéma bipolaire qui, se superposant à d'autres confrontations idéologiques, divise le monde en deux parties : celle des pays industrialisés et celle des pays insuffisamment industrialisés. La crise économique mondiale qui s'est manifestée à partir de fin 1973 a contribué à la diversification de cette situation bipolaire et a créé de nouvelles réalités complexes. Aujourd'hui, c'est de manière globale que l'humanité doit traiter la solution des problèmes économiques. Il en résulte qu'il est très urgent de renforcer les structures d'interdépendance et de solidarité entre les nations, en surmontant tout le désir de domination et en éliminant les difficultés inhérentes aux autonomies ou aux dépendances économiques. Ainsi, la grande aventure de notre temps, peut-on dire, est celle de la coopération.

183. Certes, la communauté internationale, dans diverses instances et en particulier aux Nations Unies, s'est montrée consciente de l'urgence et de la gravité de la question et de ce qu'elle a de crucial.

184. La question de la coopération internationale a fait l'objet, en diverses occasions, de discussions, en particulier à la sixième et à la septième sessions extraordinaires de l'Assemblée, et bientôt, nous aurons pour tâche de définir les objectifs de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement.

185. Les données dont nous disposons toutefois, et qui ont été recueillies dans les rapports du Secrétaire général, montrent que prévaut encore une situation préoccupante, caractérisée par la perpétuation et même par l'augmentation des différences existant entre les niveaux de revenus du monde développé et du monde moins développé.

186. Ce tableau ne nous satisfait guère, et il faut que les institutions internationales, les Etats et l'Assemblée elle-même prennent des mesures en vue de rationaliser les ressources disponibles et leur répartition, facilitant ainsi des niveaux de vie et de bien-être pour tous les habitants du globe. En même temps, nous devons intensifier tous nos

efforts, individuellement et collectivement, en vue de transformer la structure économique mondiale, de progresser vers la définition du nouvel ordre mondial, et d'avancer vers la définition d'un nouvel ordre économique international. A cette fin, il faut commencer pour faciliter et rendre plus fluides les échanges internationaux et le financement international. On doit appuyer toutes les mesures qui pourraient être adoptées au sein des diverses instances internationales afin d'empêcher que ne s'élèvent des barrières protectionnistes. En second lieu, nous devons nous efforcer de stabiliser les prix des matières premières et des produits finis, et également de fournir des marchés appropriés et sûrs aux pays en développement, afin que ceux-ci puissent stabiliser leur balance des paiements, ce qui, en dernière analyse, leur permettrait de faire des évaluations à plus long terme dans leurs plans de progrès économique.

187. En ce qui concerne les matières premières, pour amener une réglementation appropriée des produits de base, il est nécessaire de consolider la collaboration afin de profiter sur un plan global des ressources de l'énergie, qui constituent le moteur même du développement. En ce sens, mon gouvernement est convaincu que la proposition faite par le Secrétaire général, M. Waldheim, sur la création d'un institut international de l'énergie dans le cadre des Nations Unies [voir A/32/1, sect. VII] est des plus utiles, et c'est pourquoi nous appuierons l'étude et le développement de cette idée toutes les fois que cela sera opportun et nécessaire.

188. En effet, la question des ressources énergétiques affecte particulièrement mon pays, qui a connu avec une intensité particulière les conséquences de la crise et qui a expérimenté les difficultés et les efforts qu'exigent l'élévation et le maintien du produit national et du niveau de vie. Cela n'empêche que nous ayons assisté et participé avec beaucoup d'intérêt et de détermination à tout ce qui a été fait au niveau international en matière de coopération mondiale.

189. Nous avons participé à la Conférence sur la coopération économique internationale, du côté du groupe des pays industrialisés, pays entre lesquels existent des différences notables de potentiel économique. Au sein de cette conférence, l'Espagne a appuyé l'intensification des négociations en vue de l'établissement d'un fonds commun pour les produits de base, et elle a annoncé sa contribution au Fonds spécial d'aide aux pays les plus touchés par la crise économique. Je tiens à signaler que la Conférence Nord-Sud, malgré son résultat limité, a permis de traiter d'une manière réaliste les problèmes économiques du monde et, en tout cas, de définir une dynamique du dialogue que nous jugeons positive.

190. Mais le dialogue de Paris a révélé qu'il avait certaines limitations; celles-ci ont été confirmées par le fait qu'il a été impossible de nous mettre d'accord sur l'évaluation des résultats de cette conférence lors de la dernière étape de l'Assemblée générale. Le dialogue doit se poursuivre maintenant dans toutes les instances, et tout particulièrement aux Nations Unies.

191. L'Espagne a adhéré, entre autres, et contribuera, au Fonds international de développement agricole.

192. D'autre part, l'Espagne est devenue récemment membre du Conseil d'administration du PNUD, et nous nous proposons de participer activement à la coopération technique avec les pays et les zones qui en ont besoin. L'Espagne accorde un intérêt prioritaire à toutes les questions liées à la coopération méditerranéenne, et c'est dans ce contexte qu'elle a collaboré très activement au PNUE. Je dois dire que nous prenons note avec satisfaction de l'effort réalisé par la communauté internationale en vue de mettre en pratique de nouvelles formes de coopération, ainsi qu'en témoignent la série de conférences convoquées récemment par les Nations Unies sur des questions concrètes telles que la population, l'alimentation et l'industrialisation, de même que les Conférences sur l'eau²³ et la désertification²⁴ qui ont eu lieu cette année. En effet, par dessus tout et au-delà de toutes les grandes prises de position idéologiques ou de toutes les grandes divergences politiques, l'humanité doit faire face à des problèmes très graves affectant directement sa survie. Il s'agit de structurer de manière plus juste la répartition des ressources du monde et des richesses disponibles. Il s'agit de faire de notre univers un lieu habitable, propre, ordonné en fonction des nécessités humaines et du libre développement de l'individu. Il s'agit de combattre et de prévenir la pollution, de disposer d'une atmosphère et d'eaux favorables à l'existence de l'homme. Enfin et en résumé, il s'agit de participer collectivement à la création d'un monde dans lequel les capacités de l'homme pourront librement se développer et dans lequel les besoins humains seront pleinement satisfaits. Cette tâche urgente est gigantesque et exige que tous les efforts politiques, économiques, techniques et juridiques soient déployés en commun.

193. Parmi ces efforts – auxquels les Nations Unies participent largement –, qu'il me soit permis de mentionner en particulier les progrès réalisés par la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer.

194. L'idée qui anime la Conférence est d'arriver à un nouvel ordre maritime équilibré qui tienne compte des intérêts légitimes de tous les pays et de la communauté internationale dans son ensemble. Cette idée doit permettre d'aboutir à des solutions satisfaisantes. Ce n'est pas pour rien que l'objectif est particulièrement ambitieux et qu'il a une vocation d'universalité. La grande question de l'exploitation des fonds marins situés au-delà de la juridiction nationale conçus de manière irréversible comme patrimoine commun de l'humanité constitue une épreuve pour une coopération internationale souhaitable et toujours plus poussée. C'est grâce à cette coopération que les grands et moyens pays industriels et les pays en voie de développement pourront trouver des formules harmonieuses qui contribueront à la création du nouvel ordre économique mondial.

195. Parmi les questions les plus importantes qui sont en discussion, je voudrais souligner en particulier le problème, vital pour mon pays, de l'accès aux ressources biologiques de la zone économique exclusive d'autres Etats pour les pêcheurs habituels ayant des droits historiques ou conven-

²³ Conférence des Nations Unies sur l'eau, tenue à Mar del Plata du 14 au 25 mars 1977.

²⁴ Conférence des Nations Unies sur la désertification, tenue à Nairobi du 29 août au 9 septembre 1977.

tionnels bien établis. L'Espagne, par sa participation active à la Conférence, s'est efforcée et s'efforcera de défendre une formule susceptible de sauvegarder de manière appropriée les droits de tous les Etats et les intérêts de la communauté internationale dans son ensemble.

196. Pour terminer, je mentionnerai l'importance que mon pays accorde au rôle de négociation et de pacification des Nations Unies dans la communauté internationale et à la nécessité d'arriver, entre tous les Etats Membres, à un perfectionnement institutionnel de notre organisation grâce à une réforme de la Charte.

197. Entre autres mesures, nous considérons d'un intérêt tout particulier le renforcement du Conseil de sécurité, l'établissement d'un système de surveillance permanente de la paix et la possibilité d'établir, dans le cadre du Conseil économique et social, une commission économique permanente mondiale.

198. Mon pays a participé activement, au cours de cette année, aux tâches importantes du Comité spécial pour la

révision de la Charte des Nations Unies²⁵. L'Espagne attache une très grande importance aux travaux de ce comité et espère que, grâce à ses initiatives, nous pourrions trouver les mesures les plus appropriées pour alléger le travail de notre organisation et la rendre plus efficace.

199. L'Espagne sera toujours au service des nobles objectifs qui ont donné le jour à notre organisation, et l'on peut compter sur notre collaboration constante afin que la communauté internationale, dont l'Assemblée constitue la représentation la plus authentique, progresse et prospère sur le chemin de la paix, de l'entente et de la coopération.

200. Nous devons vivre sous le signe de la solidarité. Soyons unis. Agissons dans l'union.

La séance est levée à 13 h 15.

²⁵ Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation.